

Ville de Genève
**Bibliothèque publique
et universitaire**

République et Canton de Genève
Université de Genève

Projet pour une Bibliothèque de Genève

Du papyrus au numérique

Rapport présenté à

M. Alain Vaissade
Conseiller administratif délégué aux
Affaires culturelles
de la Ville de Genève

Mme Martine Brunschwig Graf
Présidente du Département de
l'instruction publique
de la République et Canton de Genève

par

Alain Jacquesson
directeur de la Bibliothèque publique et
universitaire de Genève

Jean-Dominique Vassalli
vice-recteur de l'Université de Genève

mai 2002

Groupe de travail

Alain Jacquesson, directeur, BPU

Jean-Charles Giroud, directeur adjoint, BPU

Etienne Burgy, conservateur, BPU

Jean-Dominique Vassalli, vice-recteur, Université

Charles Genequand, doyen, Faculté des lettres

Michel Grandjean, doyen, Faculté de théologie

Jean-Paul Descoedres, vice-doyen, Faculté des lettres

Pascale Tillette, bibliothécaire en chef, Faculté des lettres

Guy Roland, bibliothécaire, Faculté de théologie

Patrick Andrist, expert

Table des matières

Table des matières.....	1
Avant-propos	3
1. Mission de la Bibliothèque de Genève	5
2. Publics de la Bibliothèque de Genève.....	7
2.1. Principes généraux.....	7
2.2. Droits de l'utilisatrice et de l'utilisateur	7
2.3. Catégories de publics de la Bibliothèque de Genève	8
3. Prestations de la Bibliothèque de Genève	10
3.1. Généralités	10
3.2. Politique de développement des collections	11
3.3. Politique de conservation	12
3.4. Services aux publics	13
3.4.1. Consultation et prêt à domicile.....	13
3.4.2. Enseignement et recherche universitaires (laboratoires documentaires)	14
3.4.3. Outils de recherche documentaire.....	15
3.4.4. Services d'information, de renseignements et de référence	15
3.4.5. Formation des lectrices et lecteurs.....	16
3.4.6. Prêt entre bibliothèques.....	17
3.4.7. Reprographie.....	17
3.5. Mise en valeur des collections	18
4. Fonds : état actuel et accroissement des collections	19
4.1. Richesse et diversité des collections actuelles	19
4.1.1. Imprimés (plus de 2'300'000 volumes en 2002)	20
4.1.2. Manuscrits (plus de 18'000 pièces en 2002)	20
4.1.3. Collections iconographiques.....	21
4.1.4. Documents audiovisuels, multimédias et numériques.....	21
4.2. Taille actuelle des collections.....	22
4.3. Un défi : l'accroissement annuel des collections	22
4.4. Le numérique va-t-il remplacer le papier ?.....	23
4.5. Développement commun (objectifs).....	24
5. Collaboratrices et collaborateurs	25
6. Genevensi@ : la bibliothèque numérique de Genève.....	26
6.1. Généralités	26
6.2. Le passé mis à la portée de tous	27
6.3. Visibilité de la production documentaire genevoise contemporaine	28
6.4. Extension du Dépôt légal aux documents numériques	28
6.5. Mise en chantier de la numérisation	29
7. Données architecturales	30
7.1. Généralités	30
7.1.1. Survol des différentes zones	30

7.1.2. Places de travail pour les utilisatrices et utilisateurs	31
7.2. Zones publiques de travail	32
7.2.1. Salle de lecture.....	32
7.2.2. Zone de libre accès encyclopédique	32
7.2.3. Laboratoires documentaires.....	33
7.2.4. Salle des périodiques.....	33
7.2.5. Salle des manuscrits	34
7.2.6. Centre de documents électroniques et médiathèque	34
7.2.7. Service du prêt.....	35
7.2.8. Service de référence, d'information et de renseignements.....	35
7.2.9 Autres zones publiques de travail.....	35
7.3. Espace pédagogique et culturel	36
7.3.1. Salles d'exposition.....	36
7.3.2. Salle polyvalente de cours et de conférences	36
7.4. Bureaux et ateliers	37
7.5. Magasins.....	37
7.5.1. L'un des grands défis de la Bibliothèque de Genève.....	37
7.5.2. Stratégie de stockage	38
8. Budget : considérations préalables	39
8.1. Généralités	39
8.2. Investissements	40
8.2.1. Investissements de rattrapage.....	40
8.2.2. Investissements immobiliers	40
8.2.3. Equipements.....	41
8.3. Budget de fonctionnement.....	42
8.3.1. Généralités	42
8.3.2. Les documents numériques : incidences budgétaires	43
8.3.3. Budget d'acquisition et de reliure.....	44
8.3.4. Budget du personnel.....	45
8.4. Renoncer à la Bibliothèque de Genève ? Des économies trompeuses !	46
8.4.1. Augmentation inévitable des investissements pour la BPU.....	46
8.4.2. Augmentation inévitable des investissements pour les bibliothèques universitaires.....	47
8.5. Remarques complémentaires	48
9. Rattachement de la Bibliothèque de Genève.....	49
9.1. Quelques hypothèses problématiques	49
9.1.1. Hypothèse d'un rattachement à la Ville de Genève.....	49
9.1.2. Hypothèse d'une intégration à l'Université de Genève.....	49
9.1.3. Hypothèse de la création d'un service de l'Etat de Genève	50
9.2. La constitution d'une Fondation.....	50
9.3. Contrôle de gestion et contrôle financier	52
10. Résumé des nouveautés	53
11. Remarques finales	54

Avant-propos

Promenade des Bastions. Quand nos prédécesseurs y posèrent, en 1868, la première pierre de ce qui allait devenir un complexe formé de l'Université, de la Bibliothèque publique et du Musée d'histoire naturelle, ils firent œuvre de visionnaires.

Depuis, les bâtiments universitaires se sont multipliés, au rythme du prodigieux accroissement qu'a connu l'institution. Le Musée a déménagé. Mais le complexe des Bastions abrite toujours une grande partie de la Faculté des lettres, la Faculté de théologie et la célèbre Bibliothèque publique et universitaire de Genève (BPU), qui s'est étendue au point d'occuper entièrement l'aile Salève.

A partir de l'année 2003, plusieurs bibliothèques des Facultés des lettres et de théologie seront progressivement regroupées dans l'aile Jura et dans le bâtiment central. Ce programme limité permettra déjà à la communauté universitaire de disposer dans la zone des Bastions d'un ensemble documentaire de meilleure qualité.

Du côté de l'aile Salève, la BPU, forte de quatre siècles et demi d'histoire, rassemble des collections patrimoniales et contemporaines qui en font l'un des centres les plus importants de Suisse dans le domaine des sciences humaines.

Les bibliothèques des lettres et de théologie d'une part, la BPU de l'autre sont politiquement séparées. Les premières, à travers l'Université, dépendent de l'Etat ; la seconde de la Ville de Genève. Cependant, malgré cette séparation politique, ces bibliothèques sont proches non seulement par leur histoire et par leur localisation, mais encore par les objectifs qu'elles se fixent et les défis identiques qu'elles doivent relever. Leurs collections sont complémentaires et intéressent souvent le même public. La concentration au même endroit d'une pareille richesse appelle déjà les deux institutions à collaborer de manière plus étroite qu'auparavant.

Ce n'est pas tout. Les bibliothèques des lettres et de théologie voient venir avec inquiétude le temps où elles n'auront plus d'espace suffisant pour entreposer leurs nouvelles acquisitions. La situation est pire encore pour la BPU : victime de son succès, elle ploie sous le poids de ses livres. La BPU approche du point de saturation, la BPU étouffe. C'est chaque année un peu plus d'un kilomètre de nouveaux rayonnages qui sont nécessaires à l'ensemble formé par ces bibliothèques. Si l'on veut, aujourd'hui, penser la Bibliothèque de l'an 2050 (ou peut-être celle de 2100), il faut de toute urgence construire des magasins de stockage. Où cela ? La question est prématurée. Mais ce lieu devra être impérativement le plus près possible des bâtiments actuels. Un autre défi attend les bibliothèques des Bastions. La « révolution numérique », qui a déjà bouleversé les domaines des sciences exactes et des sciences sociales, gagne ceux des lettres et de la théologie. Acquérir les ressources numériques, les conserver, les distribuer et aider les utilisatrices et les utilisateurs à s'en servir, telles sont les tâches, souvent nouvelles par leur nature et leur amplitude, que ces bibliothèques doivent se donner les moyens d'accomplir. Que ce soit pour résoudre les problèmes de stockage ou pour offrir aux Genevoises et aux

Genevois un accès au monde numérique, elles relèveront d'autant mieux ces défis qu'elles seront ensemble pour le faire.

Convaincues de l'urgence de la situation et de l'importance de l'éducation et de la culture pour Genève, les autorités de l'Etat et de la Ville ont demandé un rapport sur ce sujet. Sous la direction de MM. Alain Jacquesson, directeur de la BPU, et Jean-Dominique Vassalli, vice-recteur de l'Université, un groupe de travail a été constitué, qui livre ici le fruit de ses réflexions. Ce groupe propose de fonder une nouvelle institution, qui sera nommée Bibliothèque de Genève.

La Bibliothèque de Genève reprendra les fonctions, les actifs et les moyens actuels de la BPU, de la médiathèque « Bastions » de l'Université et de l'ensemble des bibliothèques des Facultés des lettres et de théologie. Elle sera, dans un premier temps, dotée des crédits d'études adéquats (études juridiques, architecturales et financières) et, dans un deuxième temps, des moyens supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre, par étapes et sous le contrôle de l'Etat et de la Ville, des mesures nécessaires à son déploiement.

La Bibliothèque de Genève, de par sa taille, trouvera place dans le peloton de tête des bibliothèques européennes. Elle offrira à la population de notre Ville et de notre région un accès privilégié à des collections d'une extrême richesse et à une très large palette de prestations. Elle répondra aux exigences les plus élevées en matière d'enseignement et de recherche. Par l'ouverture de ses collections comme par leur mise en valeur, elle contribuera au rayonnement de Genève. En réunissant les compétences complémentaires des deux partenaires, en coordonnant les politiques d'acquisitions et de prêt, la Bibliothèque de Genève permettra non seulement d'affronter dans de meilleures conditions les défis des nouvelles technologies, quelles qu'elles soient, mais de lancer également un projet phare, nommé Genevensi@, qui fera connaître sur Internet les fleurons de notre culture et de notre patrimoine.

Surtout, ouverte sur l'avenir, la Bibliothèque de Genève se situera dans le droit fil de la grande tradition intellectuelle et culturelle genevoise qui, depuis le siècle de la Réforme, accorde au livre – et aujourd'hui aux nouveaux médias – une place capitale.

C'est à ce beau projet que sont consacrées les pages qui suivent. Sans avoir la prétention de régler tous les problèmes, elles le situent, en définissent les axes principaux, en dégagent les avantages, en signalent les difficultés. Notre vœu est qu'elles ouvrent la voie à la réalisation d'une institution culturelle et académique de haut niveau international et à la revalorisation du bâtiment des Bastions, dans un site symbolique, au cœur de notre Cité. Genève, après tout, le mérite bien.

Les principales innovations du projet sont signalées plus loin par des caractères gras. Quant aux indications plus techniques (que nous nous sommes efforcés de limiter autant qu'il était possible), elles se trouvent, en plus petits caractères, dans des paragraphes en retrait.

A. Jacquesson
J.-D. Vassalli

1. Mission de la Bibliothèque de Genève

La Bibliothèque de Genève que nous appelons de nos vœux est **une institution de très haut niveau reconnue sur les plans national et international**. Sa vocation est multiple, car elle joue un rôle primordial dans les domaines :

- de l'éducation et de la formation,
- de l'information,
- de la culture,
- de la recherche,
- du patrimoine.

Elle s'inscrit dans la perspective qui était celle de la construction des bâtiments universitaires de Genève au 19^e siècle et dont témoigne, aujourd'hui encore, l'inscription qu'on peut lire sur la façade Bastions du bâtiment central :

« Le peuple de Genève, en consacrant cet édifice aux études supérieures, rend hommage aux bienfaits de l'instruction, garantie fondamentale de ses libertés. »

Le projet de Bibliothèque de Genève repose en effet sur une conviction forte : la certitude que la science et la culture, l'étude et la recherche, jouent un rôle déterminant dans l'affirmation des valeurs humaines fondamentales, qu'il s'agisse de l'ouverture d'esprit, de la tolérance, de la dignité de la personne ou de la défense des libertés démocratiques.

Afin de s'affirmer, ces valeurs ont besoin de structures et d'équipements mis au service de la communauté universitaire comme du public cultivé. C'est la mission de la Bibliothèque de Genève. Elle est tout à la fois :

- **une bibliothèque savante, aux fonds scientifiques et encyclopédiques étendus, qui comprend un certain nombre de domaines d'excellence reconnus,**
- **une bibliothèque de conservation, en ce sens qu'elle a la responsabilité de transmettre l'intégralité de ses collections aux générations futures,**
- **une bibliothèque patrimoniale, qui vise à préserver de façon exhaustive tout ce qui concerne Genève (la ville, le canton, la région, l'Université),**
- **une bibliothèque d'étude, principalement au service de la communauté universitaire (étudiantes et étudiants, chercheuses et chercheurs, corps enseignant),**

- **une bibliothèque de recherche, qui acquiert et enrichit des fonds dans les domaines d'excellence des unités de recherche de la Ville et de l'Université, tout particulièrement dans les domaines des sciences humaines et sociales, des lettres et de la théologie,**
- **une bibliothèque publique, largement accessible à toute personne pouvant tirer parti de ses collections et constituant une véritable fenêtre ouverte sur la Cité (expositions),**
- **une bibliothèque au rayonnement international, qui entretient des relations culturelles avec les institutions comparables à l'étranger, et fait office de vitrine de la production littéraire et scientifique genevoise.**

La Bibliothèque de Genève poursuit une œuvre de conservation et d'acquisition des supports traditionnels du savoir : manuscrits, imprimés, sources iconographiques. Elle affirme la valeur irremplaçable du livre tout en intégrant au fur et à mesure les documents provenant des nouvelles technologies de l'information et de la communication (multimédia, numérique). **Elle prête attention aux innovations à venir.**

En matière d'acquisitions (achats, dons, échanges, Dépôt légal), la Bibliothèque de Genève agit dans une totale liberté culturelle, idéologique et politique. Elle conserve en particulier des documents qui émanent de courants d'idées controversés.

Afin d'offrir à son public une couverture documentaire optimale et des services étendus, la Bibliothèque de Genève se développe dans le cadre de coopérations cantonales, régionales, nationales et internationales.

2. Publics de la Bibliothèque de Genève

2.1. Principes généraux

La Bibliothèque de Genève est largement ouverte au public. Elle offre ses services à tous, sans discrimination.

La Bibliothèque de Genève est un instrument démocratique. Elle favorise l'accès de chacun à la culture, au savoir et à l'information. Elle participe ainsi à l'application des droits fondamentaux, en particulier du droit à l'information.

Elle met en place les meilleures conditions de travail possibles (**horaires d'ouverture étendus, accès direct ou rapide à un très grand nombre de documents**, tranquillité, infrastructures adaptées).

Elle est à l'écoute des besoins des utilisatrices et utilisateurs.

Elle développe des stratégies visant à accroître son ouverture et à toucher des publics nouveaux.

Elle développe une politique de coopération internationale dans le but de servir un public plus large et de promouvoir la production littéraire et scientifique de Genève.

Elle veille notamment à faciliter l'accès à ses locaux et installations aux personnes à mobilité réduite.

2.2. Droits de l'utilisatrice et de l'utilisateur

L'utilisatrice ou l'utilisateur a le droit de recourir à toutes les ressources mises à sa disposition. Il peut consulter et, le cas échéant, emprunter, tout document qu'il souhaite.

Les droits de l'utilisatrice ou de l'utilisateur sont aussi larges que possible, dans les limites qu'imposent :

- la mission de préservation de la Bibliothèque,
- les obligations liées au service de l'enseignement et de la recherche,
- les contraintes légales, notamment celles liées au droit d'auteur et de reproduction,
- la disponibilité physique des documents.

L'utilisatrice ou l'utilisateur a droit à la confidentialité sur son dossier personnel et les motifs de sa consultation.

L'utilisatrice ou l'utilisateur a droit à l'information sur :

- le fonctionnement de la Bibliothèque,
- sur les outils mis à disposition,
- sur le contenu de son dossier personnel.

En sollicitant les services de la Bibliothèque de Genève, l'utilisatrice ou l'utilisateur s'engage à :

- respecter la propriété de la Bibliothèque,
- respecter les documents, le matériel et les locaux mis à sa disposition,
- respecter les droits des autres utilisatrices et utilisateurs, présents et à venir,
- respecter la propriété intellectuelle liées aux documents mis à sa disposition, notamment le droit d'auteur et le droit de reproduction.

2.3. Catégories de publics de la Bibliothèque de Genève

La Bibliothèque de Genève est ouverte à tous.

Elle est fréquentée par différents publics :

- toute personne domiciliée à Genève souhaitant accéder aux documents de la Bibliothèque ou recourir à ses services,
- les étudiantes et étudiants de l'Université de Genève,
- les étudiantes et étudiants des Hautes Ecoles spécialisées de Genève,
- les membres du corps enseignant de l'Université de Genève,
- les membres du corps enseignant des Hautes écoles spécialisées de Genève,
- les membres du corps enseignant de l'Enseignement secondaire de Genève,
- les élèves en fin de cycle de l'Enseignement secondaire post-obligatoire de Genève,
- toute personne domiciliée en Suisse, notamment les universitaires des autres Universités suisses, désirant accéder directement aux documents et services de la Bibliothèque,
- toute personne domiciliée hors de Suisse, désirant consulter les documents de la Bibliothèque ou recourir à ses services (sous certaines réserves pour les services de prêt à domicile),
- toute personne désirant visiter les expositions temporaires mises sur pied par la Bibliothèque de Genève,
- toute personne qui consulte à distance les ressources en ligne mises à disposition par la Bibliothèque de Genève, notamment dans le cadre du projet Genevensi@ (cf. chap. 6).

Conformément à la mission qui lui est confiée, la Bibliothèque de Genève tient compte des profils de ces différents publics dans sa politique d'acquisitions, dans l'organisation de ses services et dans la conception de son accueil. Elle améliore ses services auprès du public universitaire, tout en élargissant son offre auprès du grand public.

Note : On peut considérer que le public universitaire représente environ 80% des utilisatrices et des utilisateurs de la Bibliothèque de Genève. (A l'heure actuelle, il représente environ 70% des utilisateurs de la BPU et 99% des utilisateurs des bibliothèques des Facultés des lettres et de théologie.)

3. Prestations de la Bibliothèque de Genève

3.1. Généralités

La Bibliothèque de Genève a pour objectif d'offrir un ensemble de prestations, connues du public et des autorités, qui s'inscrivent dans la mission décrite au premier chapitre.

La Bibliothèque de Genève dispose, pour sa gestion, d'une marge de manœuvre qui lui permet d'atteindre les prestations convenues.

Ces prestations se déclinent selon différents volets :

- le développement des collections,
- la conservation des collections,
- la mise en valeur des collections.
- les services aux usagers, locaux et extérieurs,

Pour être en mesure d'offrir ces prestations, la Bibliothèque de Genève dispose d'infrastructures, notamment :

- d'espaces dévolus à l'éducation, la recherche, l'information et la culture,
- d'espaces consacrés à la conservation.

Les prestations de la Bibliothèque de Genève sont assurées par des collaboratrices et collaborateurs qualifiés qui ont à cœur d'assurer la mission de la Bibliothèque.

La Bibliothèque rend des comptes sur les différentes prestations qu'elle offre.

3.2. Politique de développement des collections

La politique de développement des collections est déterminante pour la valeur de l'offre documentaire offerte par la Bibliothèque de Genève, la qualité de l'enseignement et le rayonnement culturel de l'institution.

Elle est mise en œuvre par des achats, des dons, des échanges et par le Dépôt légal.

Cette politique d'acquisition est connue :

- elle est conforme aux besoins courants et aux attentes des utilisateurs,
- elle soutient les besoins de l'enseignement et de la recherche,
- elle complète les collections existantes,
- elle renforce les domaines d'excellence de Genève,
- elle enrichit les fonds par l'acquisition d'imprimés genevois anciens,
Note : il s'agit de tout document publié à Genève ou, quel qu'en soit le lieu de publication, par des Genevois ou concernant Genève.
- dans la mesure du possible, elle anticipe les demandes.

Cette politique d'acquisition est équilibrée, du point de vue :

- du niveau intellectuel,
- des domaines du savoir,
- des points de vue représentés.

Cette politique d'acquisition est coordonnée :

- avec les bibliothèques de la Ville de Genève,
- avec les autres bibliothèques de l'Université,
- avec les bibliothèques des Organisations internationales,
- avec les bibliothèques de Suisse romande.

Enfin, cette politique d'acquisition est ouverte aux propositions individuelles des lectrices et lecteurs.

Note : Des précisions supplémentaires sont formulées ci-dessous au chap. 4.5.

3.3. Politique de conservation

Chargée de transmettre intégralement ses collections aux générations futures, la Bibliothèque de Genève élabore et met résolument en œuvre une politique de conservation professionnelle.

Cette préoccupation touche naturellement les documents anciens et précieux (papyrus, manuscrits etc.), les livres et périodiques imprimés à la fin du 19^e siècle et durement touchés par l'acidité contenue dans le papier, mais aussi les documents contemporains conservés sur des supports magnétiques ou numériques peu stables ou obsolètes.

Les actions à entreprendre sont les suivantes :

- Déploiement du programme PAC (Preservation and Conservation)
Note : Ce programme est conforme aux pratiques en vigueur dans les grandes bibliothèques patrimoniales.
- Entretien des collections, en particulier :
 - inventaires,
 - nettoyage,
 - réparation,
 - reliure,
 - rachat,
 - création de documents de substitution,
Note : Par document de substitution, nous entendons des microfilms, des photocopies, des livres à la carte et des documents numérisés mis à disposition des lecteurs afin de préserver les documents originaux, rares, fragiles ou précieux.
 - désherbage etc.
- Gestion de magasins conformes aux normes de conservation en vigueur.
- Copie des documents magnétiques et numériques.

La Bibliothèque de Genève élabore sa politique de conservation dans le cadre de programmes internationaux (comme EROMM) ou nationaux.

Note : EROMM est un Programme européen de coordination du microfilmage des collections.

A terme, la numérisation doit devenir l'un des volets majeurs de la politique de conservation des collections (cf. chap. 6).

3.4. Services aux publics

La Bibliothèque de Genève met à la disposition des utilisatrices et utilisateurs les documents dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée à ces besoins. Elle le fait dans les limites du droit, des exigences de la conservation et des besoins des autres utilisateurs.

Les heures d'ouverture sont aussi larges que possibles. L'accès aux différents services est étendu en dehors des heures de bureau (pause de midi, soirée, week-end).

3.4.1. Consultation et prêt à domicile

La Bibliothèque de Genève ouvre en principe sans restriction ses collections à la consultation publique.

La Bibliothèque de Genève prête ses ouvrages à domicile, sous réserve des contraintes liées à sa mission de préservation, aux droits des autres utilisatrices et utilisateurs, aux besoins de l'enseignement et de la recherche, ainsi qu'aux dispositions légales.

Note : Sont notamment exclus du prêt à domicile les documents anciens (avant 1850), les documents fragiles ou précieux, les ouvrages de bibliophilie, les manuscrits, les documents iconographiques, les affiches etc. Dans ce cas, la Bibliothèque s'efforce de faciliter leur consultation en salle de lecture ou au moyen de documents de substitution, notamment de documents numérisés.

Les lectrices et lecteurs ont la possibilité d'effectuer eux-mêmes par informatique toute opération administrative liée au prêt ou à la consultation sur place : commande en magasin, prolongation, réservation etc. **En outre, des bornes automatiques de prêt leur permettent d'emprunter des ouvrages du libre accès encyclopédique même en dehors des heures d'ouverture du bureau du prêt.**

Note : Les deux bornes installées à Uni Mail ont effectué plus de 8'000 opérations de prêt en 2001 ; elles allègent considérablement le travail des collaborateurs.

L'accès aux documents électroniques est offert à toute personne ayant accès à la Bibliothèque.

La Bibliothèque de Genève simplifie les démarches administratives. Elle accepte la carte BibliOpass et soutient l'extension de son utilisation à toutes les bibliothèques de l'Université, aux bibliothèques municipales de la Ville de Genève, et à toutes les bibliothèques de la région.

Note : La carte BibliOpass est actuellement limitée au Réseau romand et à la Bibliothèque nationale suisse.

La gratuité du prêt à domicile et de la consultation sur place est garantie pour ce qui touche les documents de la Bibliothèque de Genève.

Note : Le cas échéant (retards, pertes d'ouvrages etc.), les amendes sont dues par toutes les catégories de lectrices ou lecteurs.

3.4.2. Enseignement et recherche universitaires (laboratoires documentaires)

La Bibliothèque de Genève met à la disposition des entités universitaires situées dans la zone Bastions (aujourd'hui les Facultés des lettres et de théologie, ainsi que l'Institut d'histoire de la Réformation) les laboratoires documentaires correspondant à leurs besoins. **Ils sont pilotés par un Conseil qui regroupe des représentants de ces entités et la direction de la Bibliothèque.**

Ces laboratoires offrent un accès rapide aux documents nécessaires au travail habituel des étudiants, des enseignants et des chercheurs, quelle que soit la nature de ces ressources (surtout des textes, mais aussi des images fixes et parfois des sons et des images animées) et de leur support (surtout papier ou électronique, mais parfois aussi diapositives, bandes magnétiques etc.).

Pour réaliser ces objectifs, ces laboratoires sont gérés par des bibliothécaires spécialisés dans les domaines scientifiques concernés. Ces laboratoires disposent :

- de rayonnages en accès direct pour environ 300'000 ouvrages. Les Facultés décident si ces ouvrages peuvent être empruntés à domicile et fixent, le cas échéant, la durée maximale du prêt ;
- de places de travail en suffisance ; **un certain nombre d'entre elles sont équipées d'écrans permettant l'accès aux ressources électroniques ;**
- **d'espaces pour les périodiques spécialisés ;**
- **si nécessaire, de matériel spécialisé pour l'utilisation de médias particuliers (lecteurs de diapositives, lecteurs de DVD etc.).**

Le choix des ouvrages à mettre en accès direct relève du corps enseignant, mais il est limité par les contraintes du droit et les besoins de la conservation. Ces ouvrages proviennent essentiellement des crédits d'achat ordinaires des facultés.

Selon une politique de désherbage adaptée, les ouvrages qui ne sont plus nécessaires au travail habituel des utilisatrices et utilisateurs sont enlevés des rayons et déposés dans la zone de libre accès encyclopédique ou dans les magasins fermés. Si nécessaire, la durée maximale de leur prêt peut alors être modulée.

3.4.3. Outils de recherche documentaire

La Bibliothèque de Genève est un lieu de référence de niveau européen en matière d'outils, traditionnels ou informatisés, de recherche documentaire (bibliographies, dictionnaires, encyclopédies etc.). Elle organise ces outils de façon à leur apporter une valeur ajoutée importante.

La Bibliothèque de Genève est un lieu de référence de niveau mondial dans ses domaines d'excellence.

Pour atteindre cet objectif, elle développe, entretient ou acquiert notamment :

- des catalogues
 - alphabétiques, de matières, topographiques, biographiques etc.
 - courants et rétrospectifs,
 - disponibles en permanence sur Internet,
- des bibliographies imprimées ou électroniques,
- des consultatifs, ouvrages de référence et usuels,
- des serveurs de CD-Rom et serveurs locaux contenant
 - des bibliographies spécialisées en sciences humaines,
 - des bases de données de références,
 - des bases de données spécialisées (manuscrits, iconographie, etc.),
- des portails Intranet et Internet dans ses domaines d'excellence,
- des outils d'accès à la documentation locale et régionale ainsi qu'à la « Bibliographie genevoise » (tout ce qui est publié sur Genève et les Genevois quel que soit le lieu de publication),
- une base de données des biographies genevoises,
- un catalogue du Dépôt légal,
- des dossiers d'éphémères (dépliants, feuilles volantes etc.).

3.4.4. Services d'information, de renseignements et de référence

Sans prétendre servir de documentalistes personnels aux lectrices et lecteurs, les collaboratrices et collaborateurs des services d'information, de renseignements et de référence les orientent vers les sources d'information appropriées, qu'elles soient locales ou extérieures à la Bibliothèque de Genève.

Ces services tendent à donner aux lectrices et lecteurs les moyens d'effectuer leurs recherches de la façon la plus autonome et la plus efficace possible.

Ils tiennent compte des spécificités :

- des publics,
- des niveaux,
- des domaines.

Dans les laboratoires documentaires, ces services sont assurés par les bibliothécaires spécialisés.

3.4.5. Formation des lectrices et lecteurs

La Bibliothèque de Genève a pour vocation de former ses lectrices et lecteurs à la recherche d'information et plus particulièrement à l'utilisation d'une grande bibliothèque. Cette dernière est toujours un outil complexe à utiliser en raison de son organisation ou de l'étendue de la documentation publiée, que ce soit sous forme imprimée ou en ligne. L'extrême diversité des outils de recherche documentaire, qui vont des bibliographies spécialisées imprimées il y a plusieurs siècles aux moteurs de recherche explorant le Web, pose également des problèmes de maîtrise.

Pour cela, la Bibliothèque met sur pied des modules de formation différenciés selon les besoins :

- introduction et cours destinés au grand public,
- introduction et cours destinés aux étudiants de la zone Bastions,
- bon usage de la Bibliothèque et des ressources documentaires dans le cadre d'un cursus universitaire (lettres et théologie).

Les modules de formation peuvent prendre les formes suivantes :

- présentation et visite d'une institution patrimoniale,
- présentation de la Bibliothèque aux nouveaux utilisateurs et utilisatrices,
- présentation de la Bibliothèque aux chercheuses et chercheurs confirmés,
- cours sans ou avec exercices :
 - histoire et bon usage de la Bibliothèque,
 - maîtrise des outils de recherche documentaire,
- cours à la demande.

La Bibliothèque élabore de la documentation, en ligne ou imprimée, destinée à aider les lectrices et lecteurs :

- guides d'information,
- ressources de la Bibliothèque,
- bibliographies d'orientation,
- personnes ressources,
- portails électroniques,
- annuaire de la Bibliothèque,
- services de la Bibliothèque,
- géographie de la Bibliothèque,
- calendrier de la Bibliothèque.

3.4.6. Prêt entre bibliothèques

La masse des publications des deux derniers siècles interdit aujourd'hui aux bibliothèques, fussent-elles les plus grandes de la planète, de vivre en autarcie.

Dans le monde de la recherche tout particulièrement, il est indispensable de pouvoir accéder à des fonds documentaires conservés ailleurs que sur son lieu de travail, que ce soit dans d'autres grandes bibliothèques patrimoniales ou dans de petites institutions hautement spécialisées.

Les lectrices et lecteurs de la Bibliothèque de Genève ont ainsi la possibilité :

- d'emprunter des ouvrages en Suisse et à l'étranger,
- de commander des photocopies en Suisse et à l'étranger.

En fonction du double principe de la coordination des achats et de la réciprocité, la Bibliothèque de Genève doit aussi assurer

- le prêt d'ouvrages vers la Suisse et l'étranger,
- l'envoi de photocopies en Suisse et à l'étranger.

Malgré le formidable développement des outils informatiques pour la recherche et la fourniture de documents (Document delivery), la localisation de documents à l'échelle planétaire reste l'affaire d'un personnel hautement qualifié et spécialisé.

La Bibliothèque de Genève se préoccupe de résoudre les problèmes liés à l'accès aux documents électroniques auxquels elle n'aurait pas souscrit.

3.4.7. Reprographie

La Bibliothèque dispose d'instruments de reprographie qui n'endommagent en aucun cas les documents.

La Bibliothèque offre des services permettant la reprographie adaptée au type de documents et aux besoins des lectrices et lecteurs (photocopies, photographies, numérisation etc.)

La Bibliothèque facilite l'utilisation directe des moyens de reproduction par les lectrices et lecteurs.

Elle offre un service de reproduction sur commande tant aux utilisatrices et utilisateurs locaux qu'à ceux qui sollicitent la Bibliothèque à distance.

La Bibliothèque agit, dans tous les cas, dans le cadre des droits d'auteur et de reproduction.

3.5. Mise en valeur des collections

La Bibliothèque de Genève a pour mission de mettre en valeur ses collections par des activités complémentaires destinées au public genevois, aux étudiantes et étudiants ainsi qu'aux personnes de passage dans notre ville :

- Travaux de recherche scientifique sur les collections :
 - par des collaboratrices et collaborateurs de la Bibliothèque de Genève,
 - par des chercheuses et chercheurs extérieurs, qu'ils soient au bénéfice de financements institutionnels (FNRS, par exemple) ou privés.

- Expositions mettant en valeur ou illustrant :
 - les fonds de la Bibliothèque,
 - les réalisations de l'Université,
 - l'édition genevoise,
 - les travaux de chercheurs ou artistes genevois,
 - l'actualité genevoise et nationale,
 - la vie intellectuelle contemporaine.

- Publications :
 - illustrant les collections de la Bibliothèque de Genève,
 - accompagnant les expositions,
 - apportant une dimension formative ou didactique,
 - contribuant au rayonnement de Genève.

- Conférences, colloques et rencontres :
 - illustrant les collections de la Bibliothèque de Genève,
 - participant de la vie intellectuelle genevoise,
 - apportant des visions nouvelles à la vie de notre Cité

- Visites présentant :
 - les collections permanentes,
 - les expositions temporaires,
 - les faces cachées de l'institution (portes ouvertes).

4. Fonds : état actuel et accroissement des collections

Fruit d'un effort qui dure depuis près de cinq siècles, les collections de la BPU forment un ensemble d'importance européenne par leur richesse, leur héritage, leur continuité historique et leur diversité. Elles englobent tous les domaines de la connaissance, en particulier en matière de sciences humaines et sociales. A travers la variété des sources d'acquisition (achats, Dépôt légal, dons, dépôts), ces fonds témoignent de façon exceptionnelle de l'identité genevoise.

Les collections des Facultés des lettres et de théologie, quant à elles, atteignent un très haut niveau de spécialisation. Créées pour la plupart au cours du dernier demi-siècle, elles sont à la disposition d'un public spécialisé. Adaptées aux exigences les plus pointues de l'enseignement et de la recherche, elles constituent parfois des ensembles de référence nationales et internationales. Dans leurs domaines de pointe, ces collections vont généralement plus loin que celles de la BPU. Elles ont d'ailleurs souvent été constituées pour relayer la BPU face à l'explosion de la production scientifique. On doit néanmoins relever que ces collections ont passablement souffert des coupes budgétaires des années 1990 (-23% de volumes acquis entre 1990 et 2000).

Ces deux collections (BPU d'un côté, Facultés des lettres et de théologie de l'autre) forment donc des ensembles complémentaires. Cependant, malgré les efforts des institutions qui gèrent ces collections, il n'a pas toujours été possible d'éviter des acquisitions inutilement redondantes.

La réunion de ces deux collections concrétise un des éléments forts du projet de la Bibliothèque de Genève : mieux mettre à la disposition du grand public et de la communauté universitaire une des plus importantes collections du monde francophone, par sa cohérence et son exhaustivité, et continuer à l'enrichir, de façon coordonnée, en suivant de près les besoins des utilisatrices et utilisateurs et l'offre documentaire dans ses domaines d'excellence.

4.1. Richesse et diversité des collections actuelles

La Bibliothèque de Genève ne part pas de rien, mais se construit sur les ressources existantes, qui sont riches et variées, de la BPU et de l'Université. En effet, des papyrus aux documents électroniques, presque tous les supports de l'écriture, depuis son invention, sont représentés dans les collections de la Bibliothèque de Genève.

4.1.1. Imprimés (plus de 2'300'000 volumes en 2002)

La collection des imprimés est formée à la fois d'un très important fonds ancien (dont une exceptionnelle réunion d'incunables et des ensembles de référence pour les 16e et 18e siècles) et de riches collections des 19e et 20e siècles. Pour cette dernière époque, les collections couvrent, de façon encyclopédique, tous les domaines du savoir, et, de façon approfondie et scientifique, un certain nombre de domaines d'excellence. Ces domaines sont notamment, outre les périodes bien représentées dans le fonds ancien, la littérature française, la linguistique, l'histoire, l'histoire des sciences, les sciences de l'Antiquité ou la théologie protestante.

Le Dépôt légal garantit l'exhaustivité des collections genevoises.

Les périodiques constituent une richesse remarquable et irremplaçable : certaines séries sont ininterrompues depuis le 18e ou le 19e siècle.

Cet ensemble est enrichi de collections spéciales, parfois très importantes, comme les affiches ou les cartes géographiques.

En ce qui concerne les documents de substitution des imprimés, la BPU possède d'ores et déjà une importante collection de quotidiens francophones (Le Monde, Le Figaro, Libération, La Croix, L'Humanité etc.) et de périodiques allemands. Cette collection, destinée à être accrue, est sans équivalent dans notre région.

4.1.2. Manuscrits (plus de 18'000 pièces en 2002)

Les collections se composent de pièces exceptionnelles et précieuses, tels des papyrus grecs, des manuscrits enluminés médiévaux, ainsi que de fonds d'archives de personnalités, de familles et de collectivités, principalement genevoises. Certains ensembles sont reconnus comme étant d'importance mondiale, comme la collection de papyrus grecs, les manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, de Henry Dunant, de Henri-Frédéric Amiel et de Ferdinand de Saussure.

Sur le plan thématique, les points forts des collections et des fonds sont les suivants: vie intellectuelle genevoise au sens large avec ses ramifications internationales; théologie protestante; vie littéraire, jusqu'aux auteurs les plus récents (Nicolas Bouvier, Ella Maillart); sciences (tradition scientifique genevoise des XVIIIe et XIXe siècles – naturalistes, physiciens, médecins) ; sciences de l'Antiquité ; vie musicale; enseignement universitaire; "panthéon genevois"; histoire du droit; familles genevoises; pensée sociale et politique.

La collection de manuscrits de la BPU est reconnue comme l'un des fleurons du patrimoine documentaire suisse.

4.1.3. Collections iconographiques

Les collections de la Bibliothèque de Genève déposées au Centre d'icographie genevoise (CIG – Boulevard de la Tour) sont constituées de portraits de Genevois, d'images de la cité et de la région genevoise et de documents iconographiques illustrant des événements genevois. Elles sont composées d'estampes, de dessins ou de photographies.

De nombreux auteurs publiant des ouvrages à Genève et sur Genève utilisent les fonds du CIG. Les étudiants en géographie, en histoire régionale, en histoire de l'art local font également fréquemment appel à ces collections.

La Bibliothèque de Genève met largement ces collections à la disposition du public, notamment par le moyen de catalogues informatisés et par la publication de certaines pièces sur Internet (cf. chap. 6).

4.1.4. Documents audiovisuels, multimédias et numériques

La Bibliothèque de Genève gère et accroît des collections de documents audiovisuels, multimédias et numériques. Ses moyens lui permettent de le faire de façon optimale.

De façon aussi large que possible, elle met à la disposition de ses publics des collections de CD-Rom et des accès aux périodiques électroniques.

Elle soutient activement la publication électronique (cf. chap. 6).

Note : si la BPU a globalement manqué le rendez-vous avec l'audiovisuel, la Faculté des lettres possède, notamment dans sa médiathèque, une riche collection d'enregistrements sonores de professeurs genevois, une vidéothèque importante et plusieurs diathèques, liées aux enseignements de la Faculté.

En ce qui concerne les ressources numériques, la BPU gère actuellement un important serveur de CD-Rom des bibliothèques de la Ville. Elle acquiert des CD-Rom importants (outils documentaires en sciences humaines comme Francis, MLA, PCI [Periodical Content Index]), des monographies sous forme de fichiers électroniques (par exemple, des sermons allemands du 16e siècle) et elle conserve des thèses publiées sous forme de CD-Rom. Une partie de ces documents sont achetés en commun avec la Faculté des lettres (par exemple, les coûteux CD-Rom English Poetry). Une part non négligeable du crédit d'acquisition de la BPU est désormais consacrée à ce type de documents.

De son côté, l'Université, qui gère le serveur central genevois du catalogue informatique (Virtua), a lancé des projets pilotes pour la publication des thèses sur l'Intranet et sur Internet. Les Départements ont en outre acquis de nombreuses bases de données sur CD Rom. L'Université et la Ville participent au Consortium suisse qui, avec l'aide financière de la Confédération, a négocié et acquis, au niveau du pays, une série de périodiques électroniques. Elles ont œuvré activement au choix des périodiques électroniques en sciences humaines ; en particulier, la BPU a joué un rôle déterminant dans l'acquisition des périodiques remontant au 19e siècle (JSTOR – Journal Storage).

4.2. Taille actuelle des collections

A la fin 2001, le métrage linéaire dépassait 60 km, selon la répartition suivante (chiffres arrondis) :

Collections	Espace occupé (mètres linéaires)	Imprimés (volumes)	Manuscrits (pièces)
BPU	48'000	1'900'000	18'040
Uni Bastions	13'000	390'000	115
Total	61'000	2'290'000	18'155

Avec une taille initiale approchant 2,3 millions de volumes, la Bibliothèque de Genève se situe dans le groupe des grandes bibliothèques européennes. Sa spécificité dans le domaine des sciences humaines et sociales est largement reconnue et renforcée.

4.3. Un défi : l'accroissement annuel des collections

La production de documents en sciences humaines a connu une augmentation constante au cours des cinquante dernières années. Malgré les fluctuations budgétaires des dernières années, notamment les coupes importantes à l'Université (cf. ci-dessus, p. 19), l'accroissement des collections des futurs partenaires de la Bibliothèque de Genève s'élève aujourd'hui à 1,2 km par an (chiffres arrondis) :

Croissance (2001)	Espace occupé (mètres linéaires)	Nombre de volumes...	...y compris Périodiques vivants
BPU	700	23'000	3'750 titres
Uni Bastions	500	15'500	1'400 titres
Total	1'200	38'000	5'150 titres

S'il est certes heureux qu'une bibliothèque puisse accroître ses collections, la situation actuelle est dramatique puisque les bibliothèques de la zone Bastions doivent chaque année trouver plus d'un kilomètre de rayonnages supplémentaires pour stocker leurs nouvelles acquisitions. Les magasins de la BPU sont saturés et ceux de la Faculté des lettres fortement encombrés. Une partie des problèmes actuels est due à ce phénomène.

Note : On comprend mieux encore la situation si l'on considère l'accroissement phénoménal des collections de la BPU entre le moment où la Bibliothèque a quitté le Collège en 1872 et ce jour : quand elle s'est installée dans le bâtiment actuel, elle comptait 70'000 volumes. Aujourd'hui, toujours dans le même espace, elle a été contrainte de se serrer aux entourures pour en stocker près de 2 millions !

Dans le même temps, les Facultés des lettres et de théologie ont créé, à proximité, des laboratoires documentaires qui comptent pour leur part près de 350'000 volumes.

Cette croissance matérielle des collections a une funeste conséquence : faute de place pour les livres, les espaces consacrés aux lectrices et lecteurs ont été progressivement réduits. Ceux-ci travaillent aujourd'hui dans des conditions difficiles.

La réappropriation, par les lectrices et lecteurs, d'espaces de travail situés au cœur de Genève, dans un cadre architectural exceptionnel, est également un objectif majeur de la Bibliothèque de Genève.

Quel que soit l'avenir du projet de Bibliothèque de Genève, de nouveaux dépôts, situés sur place ou à une distance raisonnable, doivent impérativement être trouvés.

Note : Nous revenons sur cette question ci-dessous, à propos des magasins (ch. 7.5)

4.4. Le numérique va-t-il remplacer le papier ?

Les nouvelles technologies vont-elles ralentir, voire stopper, l'augmentation de la production imprimée ? C'est la question qui se pose aux bibliothèques à l'aube du 21^e siècle.

Pour les trois raisons suivantes, on peut penser que la réponse est négative :

- les indicateurs de publications imprimées (UNESCO, Bibliothèque de France, Bibliothèque nationale suisse etc.) font état d'une forte croissance du nombre de livres, en particulier dans le domaine scientifique (en France : +13,2% en 2001),
- les publications en sciences humaines se font essentiellement au travers de monographies : on ne lit pas volontiers 100 pages ou plus à l'écran,
- dans le domaine des sciences humaines, les publications électroniques s'ajoutent aujourd'hui aux publications imprimées et ne les remplacent que dans une très faible mesure.

On est donc fondé à estimer que la Bibliothèque de Genève devra gérer, en tout cas dans le prochain quart de siècle, au moins autant de nouveaux documents sur papier que de documents numériques.

4.5. Développement commun (objectifs)

La réunion des collections de la BPU et de l'Université leur permet d'atteindre une taille décisive. Elle encourage la Bibliothèque de Genève à une ambitieuse politique d'acquisition, qui ne résulte pas de la simple addition des pratiques actuelles des deux partenaires. En effet, la masse documentaire réunie crée une dynamique nouvelle et permet d'acquérir, de façon exhaustive, la production documentaire dans les domaines d'excellence de la Bibliothèque de Genève.

Les objectifs indiqués ci-dessous complètent la politique de développement des collections présentée au chapitre 3.2 :

- développer les domaines et les centres d'excellences, en harmonie avec les enseignements et les recherches menés à l'Université et dans d'autres instituts spécialisés régionaux. Les enseignantes et enseignants de l'Université jouent un rôle prépondérant sur ce point ;
- **améliorer la coordination des achats, notamment en développant une politique d'acquisition globale, cohérente, souple et responsable ;**
Note : Un logiciel de gestion de bibliothèque performant permet d'éviter les achats à double, sauf évidemment si les nécessités de la recherche ou de l'enseignement les requièrent.
- encourager les dons et les dépôts ;
- **veiller aux innovations technologiques, notamment en ce qui concerne les supports des documents ;**
- rattraper le retard en matière de reliure des collections universitaires, de manière à assurer la conservation à long terme des ouvrages placés en libre accès ;
- **développer un projet ambitieux de numérisation et de mise à disposition de documents sur Internet** (projet Genevensi@ : cf. chap. 6).

D'une façon générale, la réunion de collections donne un élan considérable à leur mise en valeur. La Bibliothèque de Genève bénéficie ainsi à la fois d'un capital de départ et d'une impulsion nouvelle qui la propulsent au rang des grandes bibliothèques internationales.

5. Collaboratrices et collaborateurs

Le personnel de la Bibliothèque de Genève est fort d'environ 120 personnes. Il est composé :

- de collaborateurs scientifiques (conservatrices et conservateurs etc.),
- de bibliothécaires,
- d'assistantes et d'assistants en information et documentation,
- d'aide-bibliothécaires (surveillants, magasiniers etc.),
- de personnel administratif (huissiers, comptables, secrétaires, etc.),
- de personnel technique (relieurs, photographes etc.),
- de personnel d'entretien.

Note : Les conservatrices et conservateurs sont au bénéfice d'une formation universitaire, complétée par une formation en bibliothéconomie (ENSSIB ou CESID, par exemple), en documentation ou en archivistique, éventuellement en muséographie.

Les bibliothécaires sont au bénéfice d'une formation HES ou porteurs d'un diplôme précédent (Ecole supérieure d'information documentaire ou diplôme de bibliothécaire de la formation en emploi de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses).

Les assistantes et assistants en information et documentation sont titulaires d'un CFC.

Le choix des bibliothécaires et des collaborateurs scientifiques employés dans les laboratoires documentaires et l'établissement de leur cahier des charges sont effectués conjointement par la direction de la BG et par la Faculté concernée.

Les collaboratrices et collaborateurs portent le projet culturel, scientifique et patrimonial de la Bibliothèque de Genève.

Ils sont disponibles et responsables vis-à-vis des lectrices et lecteurs et s'adaptent à leurs demandes. Ils assurent l'efficacité, la rapidité et la pertinence des services.

Ils gèrent avec rigueur les ressources mises à leur disposition. Ils traitent avec confidentialité les informations personnelles dont ils ont connaissance.

Ils respectent les lois et les règlements auxquels ils sont soumis, tout particulièrement ceux liés à la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit de reproduction, copyright etc.).

Ils s'engagent à suivre une formation continue afin de rester au courant des évolutions techniques dans leur domaine. Ils sont actifs dans la formation professionnelle en bibliothéconomie, en information documentaire ou en archivistique.

Note : Les collaboratrices et collaborateurs sont au bénéfice d'un statut public (Ville ou Etat ; cf. chap. 9).

6. Genevensi@ : la bibliothèque numérique de Genève

La Bibliothèque de Genève favorise, coordonne et facilite le développement des collections et des services numériques dans le domaine des sciences humaines. Elle établit et met en œuvre une stratégie visant à garantir à ses utilisatrices et utilisateurs l'accès à long terme à ces ressources documentaires. Comme dans tous les domaines relevant de son activité première, elle promeut des normes bibliothéconomiques de qualité. Notamment, elle définit des méthodes de coordination locale, de façon à éviter les redondances dans le développement des ressources numériques.

La Bibliothèque de Genève conçoit, gère et développe une base de données de documents numériques de grande envergure. Cette base s'appelle « Genevensi@ ».

6.1. Généralités

Les ressources documentaires sont appelées à être profondément renouvelées par l'univers du numérique (cf. chapitres 4.4 et 8.3.2).

C'est ainsi que la Bibliothèque de Genève offre à ses utilisatrices et utilisateurs un large accès à des documents électroniques.

Parallèlement à l'extension de son offre en la matière, la Bibliothèque joue également le rôle de conservateur des documents électroniques genevois.

Elle met en évidence sur Internet les trésors de ses collections, promouvant par là la visibilité du patrimoine genevois, et numérise les documents imprimés que leur fragilité ou leur consultation fréquente met en danger de dégradation.

Elle joue un rôle intégrateur des différents projets numériques genevois.

6.2. Le passé mis à la portée de tous

Grâce à la technologie numérique, la Bibliothèque de Genève met à la portée de tous, sur les réseaux informatiques de l'Université et de la Ville, comme sur Internet, une partie des documents conservés dans les institutions genevoises.

Dans une moindre mesure, elle agit de même pour la documentation régionale.

Ce volet numérique de la Bibliothèque de Genève constitue tout à la fois :

- une vitrine ouverte sur le monde mettant en évidence les trésors manuscrits ou imprimés conservés dans ses fonds,
- un outil d'enseignement qui renouvelle les méthodes documentaires utilisées dans l'enseignement universitaire et qui s'intègre progressivement dans le concept du Campus Virtuel Suisse,
- un outil qui démultiplie les ressources documentaires de l'enseignement secondaire supérieur,
- un outil de diffusion des publications émanant des recherches ou des études poursuivies à Genève,
- un outil de préservation des collections de la Bibliothèque de Genève,
- et surtout un outil qui permet à tous de s'approprier, sous forme numérique, des documents qui appartiennent à la collectivité genevoise.

Note : Cette offre permet au public, au collégien comme à la chercheuse avancée, de prendre connaissance des fonds numérisés et de télécharger les documents souhaités sur un poste de travail personnel.

Avec Genevensi@, la Bibliothèque de Genève tend à réaliser une base de données comparable à American Memory (Bibliothèque du Congrès), Gallica (Bibliothèque de France) ou SunSite (Université de Berkeley).

Elle offre un accès universel à des collections qui appartiennent à la mémoire collective de Genève mais qui sont souvent peu accessibles ou que la rareté rend difficilement utilisables pour l'enseignement universitaire ou secondaire.

Note : Le serveur Genevensi@ sera largement référencé depuis les sites de l'Université et de ses Facultés, de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève, de sites spécialisés genevois etc.

6.3. Visibilité de la production documentaire genevoise contemporaine

Genevensi@ intègre également, par des liens ou sur son serveur, les différentes productions genevoises de documents numériques, et veille à leur conservation à long terme.

La Bibliothèque de Genève propose que les documents et les projets suivants soient, entre autres, fédérés par Genevensi@ :

- le projet Cyberdocuments mis en œuvre par le Rectorat de l'Université et le Service des bibliothèques (SEBIB), qui consiste à publier en ligne les thèses soutenues à Genève,
- les mémoires et autres travaux académiques conservés depuis quelques années par la Faculté des lettres, sur formats numériques (mémoires en histoire genevoise notamment),
- la numérisation, par la Chancellerie d'Etat, de la Feuille d'avis officielle,
- le site littéraire Athena, aussi hébergé sur le serveur de l'Université et sur le site du DIP, qui recense et publie, en français et en anglais, des bases de données et des textes littéraires et scientifiques,
- les collections de diapositives et les collections d'enregistrements sonores de professeurs genevois, en possession de la Faculté des lettres,
- les fonds manuscrits, dont certains ont été déjà numérisés

Ces exemples actuels donnent à penser que le projet Genevensi@ vient à son heure pour intégrer de façon cohérente ces sources de documents et constituer ainsi une vaste bibliothèque numérique.

6.4. Extension du Dépôt légal aux documents numériques

Une des formidables richesses de l'actuelle Bibliothèque publique et universitaire est de posséder la quasi-exhaustivité de la production imprimée genevoise depuis 1562, et cela grâce en particulier aux différentes dispositions sur le Dépôt légal.

Note : Conçu à l'origine comme mesure de censure, le Dépôt légal s'est transformé progressivement pour devenir aujourd'hui un moyen de rassembler et protéger le patrimoine imprimé genevois.

Il est aujourd'hui impératif de prendre en compte la production numérique et d'étendre la loi du Dépôt légal à cette nouvelle production. Cela a d'ailleurs déjà été fait dans plusieurs pays.

6.5. Mise en chantier de la numérisation

La Bibliothèque de Genève met en œuvre un important chantier de numérisation (scanning) d'une partie des collections.

Elle définit les critères qui président au choix des documents à numériser. L'avis des utilisatrices et utilisateurs, en particulier en ce qui concerne l'enseignement et la recherche universitaire, est largement pris en compte.

Plusieurs éléments doivent être pris en considération :

- sauf cas particuliers, comme les documents produits dans le cadre universitaire, le projet ne concerne que des documents libres de droits, c'est-à-dire tombés dans le domaine public (70 ans après la mort de leur auteur),
- la Bibliothèque de Genève veille à ce que les publications de l'Université fassent l'objet d'un dépôt sur le serveur,
- l'opération ne doit pas « agresser » des documents fragiles ou précieux,
- la Bibliothèque de Genève confie la numérisation des documents à des entreprises privées,

Note : Certains documents longs (plus de 100 pages) resteront difficiles à lire sur écran. La Bibliothèque de Genève prend donc en compte la restitution des documents électroniques sur papier, par exemple en utilisant des processus tels que le « livre à la carte » (print on demand).

7. Données architecturales

La Bibliothèque de Genève a besoin d'espaces adaptés aux différentes facettes de sa mission. De nombreux locaux existent déjà, mais certains d'entre eux devront faire l'objet de travaux de restauration plus ou moins lourds, alors que de nouveaux espaces devront être créés. Le but de ce chapitre n'est pas de se prononcer sur les modalités concrètes de ces travaux, qui dépendront d'un projet cohérent élaboré par des architectes. Il se contente de présenter brièvement les principaux types de surfaces nécessaires et de mentionner en outre un certain nombre de points essentiels qui devront être pris en compte dans les études à venir.

7.1. Généralités

7.1.1. Survol des différentes zones

Pour accomplir sa mission, la Bibliothèque de Genève dispose d'espaces de type différents, contenant environ 1'000 places de travail publiques. Les principales zones sont les suivantes :

- Salle de lecture environ 300 places
- **Zone de libre accès encyclopédique** **300'000 volumes au moins**
- Laboratoires documentaires 300'000 volumes au moins
- **Salle des périodiques** **2'500 titres en libre accès**
- Salle des manuscrits 20 places de travail
- Centre de documents électroniques et médiathèque
- Service du prêt
- Service de référence, d'information et de renseignements
- **Salle polyvalente de cours et de conférences** **environ 100 places**
- **Deux salles pour les expositions fixes et temporaires**
- Bureaux et ateliers environ 120 collaborateurs
- **Magasins** **environ 4 mio. de volumes**

Note : La liste ci-dessus n'indique pas la typologie des locaux. Des places de travail sont intégrées aux zones spécialisées ; certains bureaux avoisinent ces mêmes zones spécialisées, etc.

Le concept architectural de la Bibliothèque de Genève est soigneusement pensé. Il guide naturellement le public vers la zone qu'il cherche.

Il prend aussi en compte la dynamique des flux des lecteurs et des documents à l'intérieur du périmètre des Bastions.

Note : L'architecture des trois bâtiments existants ne peut pas être fondamentalement modifiée. Demeurent donc dans tous les cas des distances à parcourir (personnes) ou à faire parcourir (documents), quand bien même divers moyens techniques peuvent améliorer la dynamique des flux (tapis roulants).

7.1.2. Places de travail pour les utilisatrices et utilisateurs

La zone Bastions (BPU + Facultés de lettres et de théologie) compte actuellement quelque 900 places de travail (651 dans les laboratoires universitaires et 250 à la BPU). Ces places de travail sont souvent mal adaptées aux méthodes de travail actuelles et, plus généralement, aux besoins des utilisatrices et des utilisateurs (dimensions ou équipement insuffisants, etc.).

Le taux d'occupation varie :

- en fonction de la saison : il est proche de la saturation en période de préparation des examens,
- en fonction de l'heure : c'est en fin de matinée que les places sont les plus convoitées.

Sur la base des normes généralement admises pour les bibliothèques universitaires, et de l'estimation du public non universitaire recourant aux services de la BPU, 1'000 places de travail sont actuellement nécessaires.

Note : Ce chiffre est calculé sur la base de 2'600 étudiantes et étudiants (2'500 en lettres et 100 en théologie) et tient compte du public non universitaire de la Bibliothèque de Genève.

Sur la base de cette constatation, la Bibliothèque de Genève offre à ses utilisatrices et utilisateurs, outre les places pour une consultation rapide des documents ou du catalogue informatique, 1000 places conformes aux méthodes de travail actuelles, équipées d'un éclairage adéquat, d'une alimentation électrique pour des ordinateurs portables et d'un accès au réseau informatique.

Ces places sont réparties sur l'ensemble de la surface de la Bibliothèque de Genève.

Les places sont adaptées aux besoins des utilisatrices et utilisateurs dans les locaux qu'ils occupent, et sont de types divers (pour la consultation de plusieurs livres, pour le travail avec des documents électroniques, etc.). La proportion des différents types varie suivant les salles et les besoins des utilisatrices et utilisateurs. Le nombre des places de travail et leur répartition entre les différents types suit l'évolution des besoins et des modes de travail des utilisatrices et utilisateurs.

7.2. Zones publiques de travail

7.2.1. Salle de lecture

La Salle de lecture de la Bibliothèque de Genève est un lieu calme de travail et de réflexion qui offre environ 300 places de travail. Elle est destinée en priorité au public qui utilise les ressources de la bibliothèque. La Salle dispose d'une riche collection d'ouvrages de références et d'usuels (dictionnaires, encyclopédies, annuaires, répertoires, atlas, etc.). Ses jours et ses heures d'ouverture sont étendus.

Les places de travail sont diversifiées et répondent, en taille et en éclairage, aux normes contemporaines.

Les utilisatrices et utilisateurs qui travaillent régulièrement à la Bibliothèque de Genève ont à leur disposition des casiers sécurisés où ils peuvent déposer leurs effets personnels.

7.2.2. Zone de libre accès encyclopédique

L'accès direct aux livres est une caractéristique première des bibliothèques modernes, telles qu'on les conçoit depuis la deuxième moitié du siècle dernier.

Note : De ce point de vue, la BPU a longtemps accusé un lourd retard qu'elle ne vient de combler partiellement que récemment, avec un espace prévu pour 40'000 volumes. Le succès est là puisque désormais 19% du prêt à domicile est réalisé avec moins de 2% des collections !

La Bibliothèque de Genève dispose d'une zone de libre accès comportant environ 300'000 volumes classés par thème. L'aspect encyclopédique est retenu, même si l'accent est porté sur les sciences humaines et sociales. Les volumes de cette collection peuvent être empruntés à domicile, sauf ceux qui sont temporairement exclus du prêt pour les besoins de l'enseignement universitaire.

La zone de libre accès comporte un certain nombre de places de travail destinées à des recherches de courte durée (consultation, recherche d'une information précise).

Afin d'offrir un accès rapide aux documents les plus souvent demandés, l'ouverture de certains magasins permet également un accès libre à deux autres types de collections spécifiques :

- **cotes récentes de l'ancienne BPU (pas d'organisation par sujet),**
- **collections de périodiques parmi les plus utilisés.**

Note : Les ouvrages en libre accès doivent impérativement être reliés.

Les ouvrages sont placés sur des rayonnages classiques (6 ou 7 rayons) de 25 à 35 cm de profondeur et d'un espacement d'axe en axe d'environ 2 m. L'évaluation de la place nécessaire se fera sur la base de 35 volumes par mètre linéaire de rayonnage.

Plusieurs terminaux d'accès aux catalogues sont disponibles.

La zone de libre accès n'est dotée que d'une seule entrée et sortie. Cette mesure permet de restreindre le personnel nécessaire à la surveillance et d'étendre considérablement l'horaire d'ouverture de la zone.

La zone de libre accès est équipée de bornes automatiques de prêt permettant aux utilisateurs d'emprunter des ouvrages en employant un minimum de personnel même en dehors des heures d'ouverture du bureau du prêt. emprunter des ouvrages

7.2.3. Laboratoires documentaires

Domaine par domaine, les laboratoires documentaires recouvrent les disciplines enseignées dans les Facultés des lettres et de théologie (cf. chap. 3.4.2). **Ils sont tous regroupés dans les bâtiments des Bastions et sont organisés de façon à pouvoir être utilisés, en toute sécurité, avec un minimum d'infrastructure et de personnel de surveillance.**

Ces laboratoires offrent un libre accès à 300'000 ouvrages environ. Ils comprennent également des périodiques spécialisés de leur domaine spécifique.

Ils offrent des places de travail équipées, destinées prioritairement au public universitaire. Ils sont organisés comme la zone de libre accès, avec trois exceptions. Dans les laboratoires,

- les collections en libre accès ont une organisation thématique spécifique au domaine,
- les places de travail sont destinées à un travail de longue durée,
- seule une partie des ouvrages peut être empruntée à domicile.

7.2.4. Salle des périodiques

La Bibliothèque de Genève dispose d'une vaste salle destinée à la consultation des numéros récents des périodiques scientifiques. Environ 2'500 titres y sont placés en libre accès, mais en principe sans prêt à domicile.

Note : Faute de place, l'actuelle salle des périodiques de la BPU (salle Moynier) n'offre en consultation que 1'200 titres environ sur les 3'500 reçus par la Bibliothèque.

Deux zones spécifiques sont prévues, pour les quotidiens reliés (qui disposent de mobilier approprié) et pour les périodiques sur microfilms (qui disposent d'appareils de lecture et reproduction spécifique). Ces deux types de périodiques sont utilisés par les étudiants et les chercheurs en histoire, en sociologie, en sciences économiques et politiques etc.

Les collections de microfilms des quotidiens pourraient faire partie de la Salle, comme à la Bibliothèque nationale suisse.

La salle des périodiques est située à proximité des magasins contenant toutes les années reliées des périodiques (ou, selon l'actualité du domaine, les dix dernières années seulement).

7.2.5. Salle des manuscrits

La salle actuelle (salle Senebier), totalement remise à neuf en 1999, remplit actuellement parfaitement son rôle.

Elle peut accueillir environ 20 personnes travaillant sur du matériel abondant et utilisant des ordinateurs portables.

7.2.6. Centre de documents électroniques et médiathèque

La majeure partie des places de travail mises à disposition par la Bibliothèque de Genève sont équipées de connexions au réseau. Les lectrices et lecteurs ont ainsi accès aux documents électroniques traités par la Bibliothèque. Des postes d'interrogation sont en outre répartis dans les différents espaces.

Cependant, une analyse prospective montre que les lectrices et les lecteurs auront à faire face à des documents audiovisuels et informatiques conservés dans des formats et des standards toujours plus variés. Cela est dû à l'effet cumulatif des supports patrimoniaux.

Note : Pour l'audiovisuel : disques 78, 45 et 33 tours, bandes Nagra, Revox, Umatic, Betamax, VHS, S-VHS etc.). Pour le numérique : disquette 5,25', 3,5', cassettes Zip, CD-Rom, CD-I, DVD etc.). Quant aux systèmes de codage, ils sont des plus divers. Cette problématique axée sur le passé intéresse rarement les informaticiens. Elle constitue néanmoins un facteur déterminant pour la recherche en sciences humaines et sociales.

Le centre de documentation électronique de la Bibliothèque de Genève est :

- **un centre de compétences chargé de conserver des documents sur des supports variés, ainsi que les appareils permettant de les lire ;**
- **un espace de travail où les utilisatrices et utilisateurs consultent ces documents et reçoivent des informations sur leur utilisation ;**
- **un atelier où les documents conservés dans des formats devenus obsolètes sont convertis et actualisés selon les normes en vigueur.**

7.2.7. Service du prêt

La présence d'une importante zone de libre accès ne dispense pas d'une zone de prêt, où sont déposés les ouvrages extraits des magasins fermés en attente de leur prise en charge par les lectrices et lecteurs.

Note : Il s'agit d'une zone dont la complexité ne doit pas être sous-estimée : inscription, prêt, retour, prêt entre bibliothèques, caisse etc. Cette zone est cruciale pour le bon fonctionnement de la Bibliothèque de Genève. Le flux des documents entre les magasins fermés au public et la zone de prêt peut être partiellement mécanisé (tapis roulants, par exemple).

C'est là également que se font des opérations comme l'inscription, la réception des ouvrages provenant du prêt entre bibliothèques, la caisse, etc.

Idéalement, cette zone se confond avec la zone du prêt du Libre-accès.

7.2.8. Service de référence, d'information et de renseignements

Pour assurer le service de renseignement décrit ci-dessus (cf. chap. 3.4.4), la Bibliothèque de Genève dispose d'un bureau des renseignements, largement ouvert.

Ce service oriente les lectrices et les lecteurs vers les ressources de la Bibliothèque de Genève. Il assure la formation des lecteurs aux outils de recherche documentaire (catalogues, bibliographies, bases de données, etc.) en fonction de leur niveau et de leurs besoins (chercheur avancé, étudiant débutant, etc.).

Ce service sait également envoyer les lecteurs vers des ressources plus adéquates à leurs besoins (Bibliothèque municipales, bibliothèques spécialisées, etc.).

En collaboration avec le Service du prêt entre bibliothèques, ce service localise des documents rares et hautement spécialisés.

7.2.9 Autres zones publiques de travail

La Bibliothèque de Genève met également à disposition de ses utilisatrices et utilisateurs les zones de travail suivantes :

- une salle ou partie de salle prévue pour la consultation des affiches,
- une salle ou partie de salle prévue pour la consultation des cartes,
- une salle pour la consultation sur place des documents précieux et des documents anciens (non précieux mais non empruntables),
- Service du prêt entre bibliothèques, où les utilisatrices et utilisateurs trouvent des informations précises sur les ouvrages non disponibles à Genève et, le cas échéant, les commandent.

7.3. Espace pédagogique et culturel

Pour mieux faire connaître ses collections au grand public de la région et pour mieux remplir ses tâches de formation et d'information, la Bibliothèque de Genève dispose d'infrastructures particulières de deux types.

7.3.1. Salles d'exposition

En complément de la salle Ami Lullin, la Bibliothèque de Genève dispose d'une salle d'exposition qui répond aux exigences muséographiques d'aujourd'hui ainsi qu'aux critères de sécurité qui s'imposent.

Elle y présente de façon permanente quelques-uns de ses trésors. Elle y tient également des expositions temporaires.

Note : C'est actuellement dans l'austère espace Ami Lullin que le public du monde entier vient admirer des manuscrits enluminés, des autographes de Rousseau, de Claparède ou d'Henry Dunant. C'est là que sont présentées des expositions temporaires qui rencontrent souvent un grand succès. Mais cet espace ne satisfait pas aux exigences de la muséographie contemporaine. Il ne permet pas non plus l'exposition de documents de grand format comme les affiches ou les cartes.

Dans la Bibliothèque de Genève, cette salle, conservée comme témoin de son époque, est complétée par une autre salle d'exposition, moderne et fonctionnelle.

Un certain nombre de documents actuellement exposés dans l'espace Ami Lullin, notamment des pièces appartenant au Musée historique de la Réformation, pourraient gagner le futur Musée international de la Réformation qui sera hébergé près de la cathédrale.

7.3.2. Salle polyvalente de cours et de conférences

La Bibliothèque de Genève dispose d'une salle polyvalente, pouvant accueillir une centaine de personnes. Elle est divisible en plusieurs unités, utilisables indépendamment. Elle permet, en particulier :

- **l'organisation de conférences portant sur des sujets en lien avec les fonds de la Bibliothèque,**
- **la présentation des outils bibliographiques traditionnels,**
- **la présentation des nouveaux outils de recherche documentaire,**
- **l'enseignement sur des documents rares ou précieux (papyrus, manuscrits médiévaux etc.),**
- la formation des bibliothécaires dans le cadre de la Haute Ecole spécialisée (HES-GE) : cours sur la reliure, le livre ancien, l'archivistique etc.

Note : Le bon usage d'une grande bibliothèque patrimoniale est complexe. Il est donc nécessaire de s'y former. A l'exception d'une petite salle, l'actuelle BPU ne dispose d'aucun lieu pour dispenser de tels enseignements.

7.4. Bureaux et ateliers

La Bibliothèque de Genève dispose de bureaux pouvant accueillir quelque 120 personnes pour du travail scientifique et technique (acquisitions, catalogage, indexation, etc.), ainsi qu'administratif (comptabilité, secrétariat, poste, etc.). Les bureaux sont équipés de rayonnages et la circulation des chariots à livres est facilitée. Tous les bureaux disposent de connexions informatiques.

La Bibliothèque de Genève dispose en outre de plusieurs ateliers : l'atelier de reliure et d'équipement des livres (8 places de travail), l'atelier de photographie (3 places) et **l'atelier de numérisation (3 places)** disposant de l'équipement adéquat.

7.5. Magasins

7.5.1. L'un des grands défis de la Bibliothèque de Genève

La Bibliothèque de Genève comprend des magasins pouvant abriter 100 à 120 kilomètres de rayonnages. Ses capacités de stockage sont de 3,5 à 4 millions de volumes.

Ces prévisions sont parfaitement légitimes si l'on raisonne à l'horizon de l'année 2050. Elles sont évidemment minimalistes si l'on voulait envisager un horizon plus lointain.

Note : nous avons vu ci-dessus, premièrement que la zone Bastions compte aujourd'hui un total d'environ 60 km de rayons, deuxièmement que les magasins sont saturés (BPU), troisièmement que l'accroissement des collections dépasse un km par année (cf. chap. 4.2 et 4.3).

Or, suivant le taux d'accroissement actuel, les collections de la Bibliothèque de Genève seront proches des 3'300'000 volumes en 2030, et proches des 4'000'000 en 2050. Étant donné que 300'000 sont prévus pour le libre accès de prêt et 300'000 pour les laboratoires documentaires, il faut que les magasins puissent contenir au moins 3'400'000 volumes.

Seule une partie des magasins actuels est utilisable par la Bibliothèque de Genève, lorsqu'elle sera déployée. En effet, une partie de ces magasins, située, faute de place ailleurs, dans des zones nobles des bâtiments, est restituée au public (cf. ci-dessus, chap. 4.3). Enfin, d'autres parties encore, peu fonctionnelles, ne sont pas pratiques pour cet usage et seront donc mieux utilisées à d'autres fins.

Des magasins proches et facilement accessibles au personnel permettent d'accroître la rapidité du service, de diminuer légèrement les coûts d'accès aux documents et surtout d'augmenter la satisfaction des lectrices et lecteurs. Or, c'est précisément de cette satisfaction que dépend, en définitive, le succès et le rayonnement de la Bibliothèque de Genève.

7.5.2. Stratégie de stockage

La création de nouveaux magasins dans la zone Bastions est l'option privilégiée par la Bibliothèque de Genève pour la conservation, sur place, de tous ses documents.

Cependant, si nécessaire, la Bibliothèque de Genève prend des dispositions pour refouler hors de la zone Bastions des documents, relativement peu nombreux, dont la consultation se fait de plus en plus rare.

Note : Des périodiques de médecine dentaire des années 1930 ou des revues de technologie nucléaire des années 1950 ne sont aujourd'hui d'un intérêt primordial que pour l'histoire des sciences. Leur déplacement hors de la zone des Bastions peut être envisagé.

Dans le cadre des coopérations suisses romandes, la Bibliothèque de Genève étudie, avec les autres bibliothèques romandes concernées, la possibilité de réaliser un ou plusieurs dépôts extérieurs aux grandes villes.

Cependant, toute solution éclatée, qui implique un entreposage des documents en dehors du périmètre naturel de la Bibliothèque de Genève, occasionne inmanquablement des gênes pour les utilisateurs et des coûts de fonctionnement supplémentaires.

8. Budget : considérations préalables

8.1. Généralités

Au cours des dernières années, tant la BPU que les bibliothèques universitaires de la zone Bastions ont bénéficié d'un certain nombre d'investissements. Grâce au soutien du Conseil municipal de la Ville, la BPU a créé une Salle en libre accès pour le prêt et a rénové le Département des manuscrits. Elle a débuté la rétroconversion du fichier alphabétique, a procédé à la ré-informatisation du système informatique (passage de Sibil à VTLS) et a effectué le câblage Internet intégral du bâtiment. De même, les Facultés des lettres et de théologie ont regroupé huit bibliothèques dans un même espace de travail dans l'Aile Jura, deux bibliothèques dans le Bâtiment central et elles ont restauré quelques-unes des bibliothèques situées dans le bâtiment des Philosophes ; les départements des Sciences de l'antiquité et d'Histoire de l'art ont également entrepris la digitalisation de leurs collections de diapositives.

Cependant, la réalisation des différents volets de la Bibliothèque de Genève nécessite un certain nombre d'investissements nouveaux et engendre aussi des frais de fonctionnement supplémentaires. Une partie de ces coûts sont directement liés aux prestations nouvelles de la Bibliothèque. D'autres relèvent de l'évolution naturelle ou générale des besoins dans le domaine des bibliothèques. Ces derniers entraîneront de toute façon des investissements lourds, pour que les bibliothèques concernées soient en mesure de continuer à assumer leur mission actuelle, comme nous l'expliquerons plus bas.

Le projet est conçu de façon à pouvoir être réalisé par étapes. Si nécessaire, les partenaires financiers de la Bibliothèque pourront donc étaler les coûts, à la fois en fonction des priorités qu'ils lui auront fixées et des moyens qu'ils seront en mesure de mettre à sa disposition.

8.2. Investissements

8.2.1. Investissements de rattrapage

Au cours des trente dernières années, les collections de la BPU (surtout au cours des années septante et quatre-vingts) et celles de l'Université (depuis les années nonante) ont passablement souffert des coupes budgétaires.

Les dégâts se font sentir à trois niveaux :

- lacunes dans les collections de monographies ;
- abandon de certains abonnements de périodiques ; impossibilité de s'abonner aux nouvelles parutions, notamment dans le domaine des périodiques électroniques ;
- diminution drastique du nombre d'ouvrages reliés, entraînant une mise en danger à long terme de leur conservation.

Un crédit extraordinaire financera un plan de rattrapage minimum, en tenant compte des objectifs de la Bibliothèque, de la disponibilité, sur le marché, des ouvrages manquants et des objectifs en matière de conservation.

8.2.2. Investissements immobiliers

Pour se déployer entièrement, la Bibliothèque de Genève a besoin de nouveaux espaces. Un projet architectural réaliste permettra de répondre à tous les besoins prévisibles en surface (stockages, services, zones professionnelles, etc.) au moins jusqu'à 2030, si possible jusqu'à 2050. Il entraînera nécessairement la création de construction(s) en sous-sol, dans le secteur des Bastions, et la transformation d'une partie des bâtiments actuellement envisagés pour la Bibliothèque de Genève (bâtiment de la BPU, propriété de la Ville ; rez de chaussée et étages inférieurs de l'aile centrale et de l'aile Jura, propriétés de l'Etat de Genève).

Ce volet immobilier est indispensable à la réalisation des objectifs suivants :

- Création d'un grand libre-accès encyclopédique ;
- Création de magasins pour accueillir 2'000'000 ouvrages environ ;
- Regroupement de tous les laboratoires documentaires de lettres et de théologie ;
- Création d'une nouvelle salle des périodiques ;
- Création d'un espace pédagogique et culturel pour le grand public (salle de conférence, nouvelle salle d'exposition...).

La préparation de ce volet nécessitera un crédit d'étude adéquat. Sur la base de ces études, un crédit de construction et d'aménagement sera demandé. Dans les conditions actuelles, son montant global ne peut pas être estimé.

Ces travaux seront réalisés par étapes, de façon à étaler au mieux leur coût, et également de façon à ce que les Facultés et la Bibliothèque de Genève continuent à fonctionner normalement pendant les travaux.

Note : une grande partie des travaux nécessaires sont considérés par la Confédération comme des investissements destinés à la population universitaire et peuvent, à ce titre, prétendre à des subventions fédérales dans le cadre de la Loi d'aide aux Universités (LAU). Dans cette perspective, il est nécessaire que les demandes de subventions passent par l'Etat de Genève.

8.2.3. Equipements

L'augmentation du nombre des places de travail et le développement de la bibliothèque numérique demandent l'acquisition d'équipements supplémentaires, et, pour une partie d'entre eux, leur renouvellement régulier (ordinateurs, par exemple).

De même, la création de nouveaux magasins et d'un espace de libre-accès encyclopédique entraîne des achats correspondants de compactus et de rayonnages.

Cependant, dans la mesure où la croissance des collections est un phénomène indépendant de la Bibliothèque de Genève, une partie substantielle de ces frais devront être réalisés de toute façon et ne sont donc pas directement liés au présent projet.

Note : une partie de ces investissements peuvent aussi bénéficier de subventions de la Confédération.

8.3. Budget de fonctionnement

8.3.1. Généralités

Les frais de fonctionnement de la Bibliothèque de Genève se divisent en trois grandes catégories très classiques :

- les crédits d'acquisition et de reliure,
- le personnel,
- les autres frais courants.

Dans la situation actuelle, il n'est pas facile de comparer les budgets des deux partenaires, notamment parce que leurs modèles comptables ne sont pas les mêmes. En effet, la quasi-totalité des dépenses engendrées par la BPU apparaît dans son budget, y compris les frais de chauffage, d'électricité, de nettoyage, d'expédition, de comptabilité, d'informatique (ordinateurs, entretien du réseau, frais RERO...) etc., alors que les budgets universitaires pour les bibliothèques ne mentionnent généralement que les crédits d'acquisitions, frais de reliures et dépenses de personnel. Les autres frais, qui sont de véritables « coûts cachés », sont pris en charge par l'administration centrale de l'Université, voire par d'autres départements que le DIP.

Note : Le problème des coûts cachés des bibliothèques universitaires est aussi illustré par les amortissements et les intérêts des investissements, qui ne sont pas, à proprement parler, des frais de fonctionnement. Ce poste représente 1'169'402 CHF au budget 2002 de la BPU, alors que, pour les bibliothèques universitaires, il est impossible à déterminer.

De plus, étant donné la nature parfois très différente des services offerts par les deux institutions et des documents qui y sont conservés, il n'est pas non plus possible d'effectuer une comparaison « mathématique » entre elles sur la base des chiffres disponibles.

Une étude spécifique chiffrera de façon précise le montant des coûts de fonctionnement cachés. En attendant, leur ordre de grandeur peut raisonnablement être estimé à 500'000 francs annuels. **En conséquence, le budget de fonctionnement réel, annuel, cumulé des bibliothèques concernées est de l'ordre de 13 mio. de francs. Ces dépenses sont résumées dans le tableau suivant (sur la base du budget 2002, chiffres arrondis) :**

Institution	Personnel (francs)	Acquisitions, Reliure (francs)	Autres (francs)	Total (francs)
BPU ¹	6'380'000	2'032'000	751'000	9'163'000
Uni. Bastions	2'144'000	790'000	(500'000 ?)	3'434'000 ?
Totaux	8'524'000	2'822'000	1'251'000	12'597'000

¹ sans les bibliothèques rattachées (Institut et Musée Voltaire ; Bibliothèque musicale).

En tenant compte de la dîme du livre, des coûts cachés et du financement du Dépôt légal, l'Etat assume, directement ou indirectement, environ les 35% de ces charges, alors que la Ville en assume les 65%.

8.3.2. Les documents numériques : incidences budgétaires

La révolution numérique, pour les bibliothèques comme pour leurs lectrices et lecteurs, ne se réduit pas au simple passage du papier à l'écran. Cette mutation a des conséquences juridiques et économiques considérables.

Note : D'une part, les maisons d'édition profitent généralement de la publication sous forme électronique de leurs périodiques pour augmenter les prix d'abonnement.

Par ailleurs, d'un point de vue juridique, le statut même des documents est transformé. Actuellement, les bibliothèques sont propriétaires des périodiques acquis par abonnement ; elles doivent respecter le droit d'auteur et de copie (copyright). En revanche, un périodique électronique (de même que certaines bases de données électroniques) ne s'achète pas, mais se loue à l'année. Lorsque l'abonnement s'arrête, tout accès devient généralement impossible, et les dépenses effectuées les années précédentes sont entièrement perdues. En effet, les relations juridiques sont celles des contrats entre un fournisseur et un locataire. Certains éditeurs interdisent, dans leurs contrats, le prêt entre bibliothèques : plus question alors de coordination et de répartition des abonnements, il faut s'abonner au périodique électronique... sauf à enfreindre le droit d'auteur !

D'autres modes de fonctionnement sont encore plus pernicieux. Des maisons d'édition ont introduit, pour certaines de leurs revues, des taxes à la consultation. Une somme fixe doit être payée à chaque affichage d'un article sur écran.

La spirale est infernale ; elle engendre des réactions violentes des milieux académiques d'abord aux Etats-Unis et maintenant en Europe. Certaines bibliothèques universitaires résilient leurs abonnements et il se trouve des universités pour boycotter des groupes d'éditeurs. Certains d'entre eux, par exemple, doivent faire face à des accusations d'abus de position dominante devant la Communauté européenne.

Les autorités universitaires helvétiques ont pris la mesure de ces transformations fondamentales dans le fonctionnement des bibliothèques académiques. La Conférence universitaire suisse et le Rectorat de l'Université de Genève ont aidé les bibliothèques à entrer dans le monde numérique en finançant le « ticket d'entrée » à payer pour disposer des années antérieures (back files) des périodiques électroniques. Leur aide va progressivement diminuer et les bibliothèques devront assurer elles-mêmes le financement de leurs fonds documentaires.

Face à ces bouleversements, on mesure combien il est difficile de faire des prévisions budgétaires dans ce domaine. Les principes fondamentaux de la Bibliothèque de Genève garantissent à tous un libre accès à l'information : il reste à en trouver les modalités d'application.

8.3.3. Budget d'acquisition et de reliure

Les crédits d'acquisition cumulés des bibliothèques intégrées dans la Bibliothèque de Genève représentent aujourd'hui environ 2,8 mio. de francs. Ce chiffre est insuffisant pour faire face aux besoins.

Par la mise en œuvre des mesures suivantes, la Bibliothèque de Genève améliore son pouvoir d'achat :

- **politique d'achat concertée, qui permet d'éviter les doublons non nécessaires ;**
- **négociation, avec les autres bibliothèques genevoises de sciences humaines, de rabais auprès des fournisseurs ;**
Note : La réduction massive des coûts d'acquisition passe souvent par des achats faits directement à l'étranger. Cela étant dit, la Bibliothèque de Genève recourt dans toute la mesure du possible aux services des libraires genevois, qui font partie du tissu économique, scientifique et culturel local.
- **financements spéciaux pour certaines acquisitions particulières, par l'appel aux sponsors privés ;**
- **amélioration de certains services, permettant de réorienter vers les acquisitions une partie, même restreinte, des ressources.**

Cependant, malgré ces mesures de rationalisation relevant du bon sens, les nouveaux objectifs d'excellence induits par la fondation de la Bibliothèque de Genève (cf. chap. 4.5), entraînent une augmentation des dépenses d'acquisition, aujourd'hui non quantifiable. De même, pour couvrir tous les besoins en reliure liés aux acquisitions, et, partant, pour ne plus mettre en danger la conservation à long terme des ouvrages, les frais de reliure courants doivent également être augmentés.

A ce facteur de « politique documentaire », il faut ajouter les augmentations régulières du prix des documents. En effet, outre les pratiques des maisons d'édition à propos des documents électroniques (voir ci-dessus, 8.2.2), le prix des monographies et des périodiques papier ne cesse de croître. A titre d'exemple, en 1990 le prix moyen des volumes achetés par la BPU était d'environ 70 francs suisses ; 10 ans plus tard, il est d'environ 100 francs. Cependant, l'augmentation des coûts liés à ces facteurs ne sont pas directement liés à la création de la Bibliothèque de Genève, et les bibliothèques concernées devront, quelle que soit l'option retenue, y faire face.

La conclusion est, selon toutes probabilités, qu'une augmentation mesurée, justifiée et régulière des budgets d'acquisition et de reliure ordinaires est indispensable pour que la Bibliothèque de Genève puisse atteindre ses objectifs à long terme et remplir ainsi sa mission.

8.3.4. Budget du personnel

D'un côté, la réunion des bibliothèques permet, dans certains domaines, une compression des dépenses. Par exemple, le rapprochement géographique des laboratoires documentaires et l'automatisation partielle du prêt diminue les frais de surveillance et de gestion du prêt ; la réalisation de magasins modernes, équipés de matériel mécanique comme des tapis roulants, diminue les coûts (et les temps) d'accès aux documents stockés.

D'un autre côté, les services nouveaux offerts par la Bibliothèque entraînent des besoins supplémentaires de personnel. L'amplitude de cette augmentation dépend directement de la définition précise des objectifs et de la nouvelle configuration architecturale de la Bibliothèque. Elle est donc, dans la situation actuelle, difficilement chiffrable. Voici les deux domaines où il faut raisonnablement s'attendre à une augmentation du budget de personnel :

- Extension des heures d'ouverture des services ;
- Bibliothèque numérique et multimédia, y compris le projet Genevensi@ : constitution d'une équipe chargée de concevoir la bibliothèque numérique ; développement et entretien du réseau de distribution.

8.4. Renoncer à la Bibliothèque de Genève ? Des économies trompeuses !

Comme nous l'avons dit, que la Bibliothèque de Genève se réalise ou que les bibliothèques concernées restent séparées, l'Université et la Ville devront nécessairement, dans les prochaines années, augmenter leur effort financier en faveur des bibliothèques, si elles souhaitent que ces dernières maintiennent la qualité de leurs prestations. Voici un bref survol des domaines qui engendreront, dans tous les cas, des dépenses supplémentaires :

8.4.1. Augmentation inévitable des investissements pour la BPU

Rétroconversion du fichier alphabétique manuel (saisie dans le catalogue informatique des quelque 3 mio. de fiches en carton)

2 mio. de francs déjà investis ; 0,5 mio. en cours d'examen au Conseil municipal ; 2.5 mio. supplémentaires encore nécessaires pour ces travaux.

Réfection de l'Espace Ami Lullin

Crédit d'investissement de 0,5 mio. à l'étude.

Réfection de la salle de lecture

Coût évalué à 0,4 mio.

Création de magasins

Besoin de faire face à la croissance des collections (cf. chap. 4.3 et 7.5).

Evaluation en cours de la possibilité d'utiliser les anciens réservoirs de La Bâtie.

Evaluation en cours de la possibilité de créer, avec les grandes bibliothèques de Suisse romande, un centre de stockage commun.

Entretien des collections anciennes

Mise en place du programme PAC (cf. chap. 3.3) ; notamment, traitement coûteux des papiers acides ; restauration de certaines collections de tableaux, d'affiches, de collections iconographiques, etc.

Création de documents de substitution (microfilms, images digitalisées) pour les ouvrages précieux ou trop fragiles

Ces coûts peuvent être estimés à environ 150'000 francs par an.

En plus de ces investissements, on doit envisager une augmentation du budget d'acquisition pour couvrir l'achat et la location de documents électroniques (cf. ci-dessus, chap. 8.3.2). Une utilisation toujours plus importante de ces ressources entraînera aussi une adaptation périodique du réseau informatique interne pour leur distribution.

8.4.2. Augmentation inévitable des investissements pour les bibliothèques universitaires

Regroupement des laboratoires documentaires

Préparation en cours, dans l'aile centrale et l'aile Jura des Bastions, d'un grand espace qui regroupera, après le déménagement à Sciences III de la Biologie végétale, 17 laboratoires documentaires (projet Bibliothèques 2003).

Note : ce projet a été conçu de façon à être entièrement compatible avec la réalisation de la Bibliothèque de Genève.

Tout nécessaire qu'il est, le rattachement à cet ensemble des sept autres laboratoires, aujourd'hui situés pour la plupart dans le bâtiment des Philosophes, est difficilement envisageable sans investissements immobiliers lourds. Il est beaucoup plus raisonnable de les entreprendre dans le cadre de la Bibliothèque de Genève.

Nouveaux rayonnages, en magasins et dans les laboratoires

Besoin de faire face à la croissance des collections (cf. chap. 4.3 et 7.5). Plusieurs laboratoires sont actuellement saturés ou en passe de l'être.

Conversion des supports multimédia

Besoin de transporter sur support digital certaines collections audio-visuelles actuellement conservées sur d'anciens types de support (bandes magnétiques, vinyle etc.).

Rétroconversion des nombreux fichiers manuels

Besoin d'intégrer ces fichiers dans le fichier informatique. A ce jour, peu de laboratoires ont déjà mené à bien cette tâche.

Entretien des collections anciennes

Traitements des papiers acides (cf. chap. 3.3).

En plus de ces investissements, on doit envisager une augmentation du budget d'acquisition pour couvrir l'achat et la location de documents électroniques (cf. ci-dessus, chap. 8.3.2). Une utilisation toujours plus importante de ces ressources entraînera aussi une adaptation périodique du réseau informatique interne pour leur distribution.

Ces listes montrent d'abord que le statu quo n'est, de toute façon, pas possible. Elles mettent ensuite en évidence le fait que, sur plusieurs points, la BPU et les bibliothèques universitaires ont les mêmes besoins (magasins, rétro-conversion etc.). Nous croyons que ces nouveaux investissements seront beaucoup mieux dimensionnés et plus rationnellement poursuivis ou engagés, s'ils sont effectués de façon globale et planifiée dans le cadre de la Bibliothèque de Genève, que s'ils sont entrepris de façon indépendante par les différentes bibliothèques concernées.

8.5. Remarques complémentaires

Les paragraphes qui précèdent ne prétendent pas dessiner une carte précise de l'évolution de tous les postes budgétaires par rapport à la situation actuelle. En particulier, ils ne tentent pas d'évaluer les coûts liés aux modifications de la structure administrative et du statut du personnel. Ils attirent cependant l'attention sur les principales évolutions des besoins et sur la difficulté que présente toute tentative de les chiffrer.

Une lecture attentive de ces paragraphes montre également que les coûts liés au déploiement de la Bibliothèque de Genève sont concentrés sur certains volets du projet (immobilier, bibliothèque électronique). Inversement, certains avantages de cette nouvelle institution sont immédiats et atteignables sans augmentation globale de budget (définition de la politique d'achat, simplification des procédures pour les utilisatrices et utilisateurs...).

Cette constatation plaide en faveur d'un démarrage rapide du projet. Si nécessaire, une mise en œuvre progressive de ses volets les plus coûteux peut être envisagée.

9. Rattachement de la Bibliothèque de Genève

En fonction de sa mission (cf. chap. 1), la Bibliothèque de Genève, a une vocation scientifique (recherche et enseignement), patrimoniale et publique.

Ses ressources lui parviennent de :

- la Ville de Genève,
- l'Etat de Genève (principalement dans le cadre du budget de l'Université),
- l'Association des communes genevoises.

Différentes hypothèses peuvent être évoquées quant au rattachement de la Bibliothèque de Genève. Il s'agira de retenir celle qui permettra au mieux d'assumer avec cohérence la mission de cette institution.

9.1. Quelques hypothèses problématiques

9.1.1. Hypothèse d'un rattachement à la Ville de Genève

La Bibliothèque de Genève fonctionnerait sur le modèle actuel de la BPU. Les fonds et les ressources actuels des Facultés des lettres et de théologie seraient transférés à la Ville. Cette première hypothèse aurait l'avantage de renforcer la collaboration avec les autres organismes culturels et patrimoniaux de la Ville.

En revanche, du moment qu'elle séparerait les bibliothèques des lettres et de théologie de leurs Facultés, elle entraverait à l'évidence le bon fonctionnement universitaire.

9.1.2. Hypothèse d'une intégration à l'Université de Genève

A l'inverse, cette deuxième hypothèse renforcerait considérablement l'Université. Elle permettrait à la Bibliothèque de Genève de bénéficier d'une adaptation rapide et permanente aux nouvelles technologies.

Note : Bien avant que la Ville de Genève n'entame son processus de modernisation informatique, c'est en effet l'Université qui a appuyé de façon décisive la BPU et les Conservatoire et jardin botaniques quand ils ont opéré le passage à Internet.

En revanche, cette hypothèse ne donnerait aucune garantie quant aux aspects patrimoniaux et culturels de la Bibliothèque de Genève, qui ne font pas partie de la mission de l'Université.

9.1.3. Hypothèse de la création d'un service de l'Etat de Genève

Dans cette troisième hypothèse, la Bibliothèque de Genève deviendrait un service de l'Etat de Genève. Par analogie avec les Archives d'Etat, dont les utilisatrices et utilisateurs sont en partie des chercheuses et chercheurs universitaires, elle serait au service de l'Université et de la culture.

Cette hypothèse ne paraît pas pouvoir être retenue : la Bibliothèque de Genève serait institutionnellement coupée du monde de l'enseignement et ne bénéficierait pas de la dynamique que l'Université apporte dans le domaine des nouvelles technologies. En outre, elle serait également coupée des milieux culturels et patrimoniaux de la Ville de Genève.

9.2. La constitution d'une Fondation

La solution qui nous paraît la plus prometteuse est celle d'une Fondation de la Bibliothèque de Genève.

La structure juridique d'une telle Fondation est aisée à mettre sur pied dès lors qu'ont été prises les décisions concernant son financement.

L'hypothèse d'une Fondation de droit privé n'a de sens que si un apport important et durable de fonds privés peut être envisagé. Cela ne semble pas devoir être le cas pour la Bibliothèque de Genève.

Note : La BPU, comme les Facultés des lettres et de théologie, font occasionnellement appel à des sponsors privés pour des expositions, des publications ou des travaux de recherche. Mais cet apport reste, précisément, occasionnel.

En conséquence, la constitution d'une Fondation de droit public semble être la solution adéquate pour accueillir la Bibliothèque de Genève.

Un tel statut a déjà fait ses preuves ailleurs en Suisse, pour les bibliothèques cantonales de Neuchâtel, de Berne et de Zurich. Il permet de bénéficier des subventions fédérales dans le cadre de la loi d'aide aux Universités et permet la représentation des différents partenaires, de façon proportionnelle à leur apport financier, au sein du Conseil de Fondation.

Note : Les statuts de la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel nous paraissent susceptibles de constituer un point de départ très intéressant.

Quatre partenaires feraient partie de la Fondation : la Ville de Genève, l'Université de Genève, l'Etat de Genève et l'Association des communes genevoises. Chacun d'entre eux a sa légitimité :

- **la Ville de Genève en raison des missions culturelles et patrimoniales qui sont les siennes,**

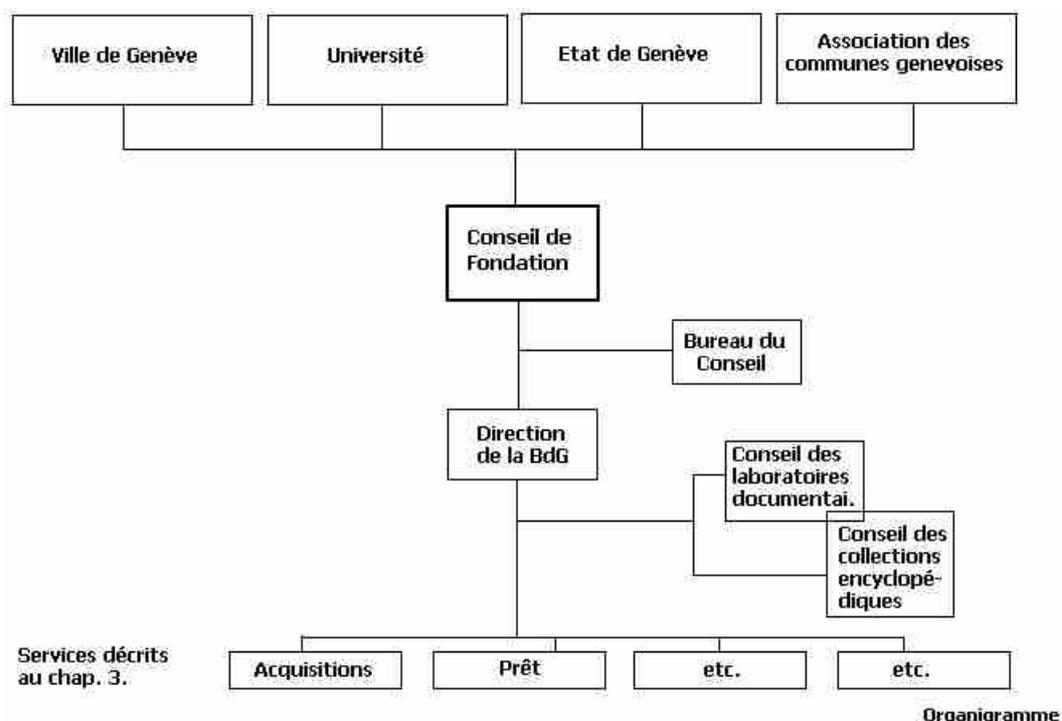
- **l'Université de Genève en raison de sa mission de recherche et d'enseignement,**
- **l'Etat de Genève en raison de son intérêt pour la culture. La loi sur le Dépôt légal a des antécédents qui remontent à 1539,**

Note : La loi actuelle instituant le Dépôt légal est de 1967 (loi I 2 36 du 19 mai 1967). L'Etat s'est en outre doté en 1996 d'une loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, qui lui permet d'agir dans ce domaine (loi C 3 05 du 5 juin 1996).

- **l'Association des communes genevoises en raison de la dimension du projet, qui bénéficie à la population de l'ensemble du canton.**

Le statut du personnel de la Bibliothèque de Genève serait aligné sur le statut de l'un des partenaires. Dans le cas de la Bibliothèque de Genève, il ne peut s'agir que du statut des fonctionnaires de la Ville ou de celui des fonctionnaires de l'Etat. Or, une brève analyse des différentes fonctions reconnues par ces Institutions fait apparaître que les métiers de la bibliothèque sont mieux décrits à la Ville qu'à l'Etat. C'est pourquoi, ce statut semble naturellement être celui qui convient le mieux à la Bibliothèque de Genève.

Il est pour l'heure prématuré de décrire le fonctionnement détaillé de la Bibliothèque de Genève. Dans l'organigramme qui suit, on note, à côté de la présence d'un Conseil des collections encyclopédiques, celle d'un Conseil des laboratoires documentaires, qui permet aux membres de la communauté universitaire d'infléchir la politique d'acquisition et de gestion (consultation, prêt) des zones qui sont directement au service de la formation et de la recherche universitaires.



9.3. Contrôle de gestion et contrôle financier

La Bibliothèque de Genève assume les missions qui lui sont confiées (chap. 1) et offre les prestations qui en découlent (chap. 3).

Dans ce cadre, la Direction de la Bibliothèque établit à l'attention du Conseil de Fondation :

- **un plan directeur,**
- **un plan d'investissement quadriennal,**
- **un rapport annuel d'activité,**
- **les comptes annuels et un bilan financier.**

Le Conseil de Fondation approuve ou rejette ces documents.

Le Conseil de Fondation connaît les cahiers des charges des collaboratrices et collaborateurs de la Bibliothèque.

L'Inspection cantonale des finances ou le Contrôle financier de la Ville de Genève examine le bon fonctionnement comptable de la Bibliothèque sur une base régulière et par des contrôles ponctuels.

10. Résumé des nouveautés

L'axe fort du projet présenté ci-dessus est de regrouper dans une fondation de droit public, nommée Bibliothèque de Genève, tous les actifs, les moyens et les fonctions actuels de la BPU, de la médiathèque « Bastions » de l'Université et de l'ensemble des bibliothèques des Facultés des lettres et de théologie.

Ce regroupement permettra non seulement de relever les défis auxquels les partenaires doivent aujourd'hui faire face de façon indépendante, mais également, par étapes, d'améliorer les conditions de travail du public et d'offrir des services nouveaux et nécessaires. Ce projet peut se résumer en cinq volets :

- un volet tourné vers l'amélioration des conditions de travail des utilisatrices et utilisateurs : la simplification des procédures ; l'extension des heures d'ouverture, l'harmonisation des horaires etc. ;
- un volet tourné vers l'amélioration de l'accès aux collections et aux richesses de la Bibliothèque : 300'000 livres en libre-accès pour le prêt à domicile ; de nouvelles infrastructures pour les expositions et les conférences ;
- un volet technologique : une véritable bibliothèque électronique et multimédia, qui consiste à publier sur internet une vaste collection de documents sur l'histoire et la culture de Genève (Genevensi@) ; à favoriser et à fédérer les publications électroniques genevoises, qu'elles soient littéraires ou scientifiques ; à acquérir tous les documents électroniques et multimédia utiles à la mission de la Bibliothèque ; à organiser les accès à l'information au travers de portails électroniques ; à distribuer ces ressources sur Internet et en Intranet ;
- un volet architectural : créer les espaces nécessaires à la réalisation des autres volets ; notamment, créer des magasins capables d'accueillir, à long terme, toutes les collections de la Bibliothèque ;
- un volet intellectuel : dans le respect des besoins de l'Université et des traditions de la BPU actuelle, définir une politique commune d'acquisition, de mise en circulation et de conservation de tous les documents acquis ; réorienter les ressources en fonction de cette politique ; repenser le fonctionnement global de la Bibliothèque.

La somme de ces volets représente une formidable démocratisation de l'accès aux livres et aux documents, dont tous les publics profiteront. Ce sont des possibilités nouvelles de découverte et d'emprunt, un accès possible pour tous à des ressources coûteuses et à des documents fragiles. Ce projet renforcera considérablement les capacités d'éducation et de recherches de l'Université, en même temps qu'il améliorera de façon quantitative et qualitative la préservation du patrimoine écrit de notre région. Enfin, il contribuera de façon majeure au rayonnement de Genève.

Toute institution doit s'adapter aux évolutions de la société. Somme toute, la Bibliothèque de Genève n'est que la réponse raisonnable aux énormes défis que posent les différentes évolutions sociale, technologique et académique qui affectent le monde des bibliothèques.

11. Remarques finales

Faut-il le redire ? Le projet qui a été décrit dans les pages précédentes est un projet ambitieux. Il est celui d'une génération qui prend conscience avec reconnaissance de tout ce qu'elle tient des siècles précédents et qui se sait investie de la responsabilité de transmettre ce qu'elle a reçu, de promouvoir la culture, la recherche et l'instruction, de contribuer au rayonnement international de Genève.

Une grande bibliothèque n'enrichit pas seulement l'identité culturelle d'une ville. Elle la façonne. C'est ainsi qu'au cours des siècles la Bibliothèque de l'Académie a joué son rôle dans la construction de l'identité genevoise. C'est ainsi que la Bibliothèque publique et universitaire, comme les diverses bibliothèques de l'Université, rendent aujourd'hui à Genève d'inestimables services. C'est ainsi que la Bibliothèque de Genève, ce haut lieu de la culture européenne que nous appelons de nos vœux, pourra contribuer demain à renforcer la place de Genève dans le monde des sciences humaines.

On l'a vu : le projet esquissé en ces pages tient compte tant des ressources du passé que des défis du temps présent. Il conjugue le souci de préserver le patrimoine et de le mettre largement à la disposition des divers publics. Il reconnaît au livre la place prédominante qui restera la sienne tout en s'ouvrant largement aux nouvelles technologies. Ce sont là quelques-unes de ses grandes forces.

Il a fallu se lancer à l'eau. Les auteurs de ce rapport savent que leur projet provoquera sans doute quelques remous. Mais ils sont animés par la conviction que l'heure est à l'action : fermer aujourd'hui les yeux sur les défis qui nous attendent, ce serait condamner la BPU à l'asphyxie et priver l'Université d'un espoir de dynamiser les sciences humaines.

Ce rapport, nous l'avons dit d'entrée de jeu, n'a pas la prétention de résoudre tous les problèmes. Il n'offre pas une solution monolithique qui serait à prendre ou à laisser et formule même un certain nombre d'hypothèses qui devront encore être affinées. Il ouvre en outre la porte à une réalisation progressive de la Bibliothèque de Genève.

Quant aux deux signataires du présent document, qui remercient pour son concours le groupe de travail par eux constitué, ils ont la prétention de bien connaître le fonctionnement d'une université et celui d'une bibliothèque. Ils ne sont cependant ni architectes, ni juristes, ni comptables. Aussi espèrent-ils que les pages qu'ils livrent ici sauront communiquer l'enthousiasme qui est le leur aux autorités de la Ville et de l'Etat, à qui il appartiendra, si elles le veulent bien, de commander des études plus complètes aux instances compétentes avant de lancer ensemble la réalisation de la Bibliothèque de Genève.

A.J.
J.-D.V